

RAPPORT DE GESTION 2021



SOMMAIRE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR	4
CHIFFRES CLÉS	6
SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE	6
ACTIVITÉS ANNUELLES	8
ORGANISATION	9
1. <i>Organes</i>	9
2. <i>Direction et équipe</i>	10
3. <i>Contrôles</i>	11
ASSURANCE.....	12
1. <i>Évolution des effectifs et du rapport démographique</i>	13
2. <i>Employeurs</i>	15
3. <i>Prestations</i>	16
4. <i>Cash-flows</i>	17
PLACEMENTS	19
1. <i>Performance de la Caisse</i>	20
2. <i>Gouvernance et stratégie de placements</i>	22
3. <i>Mise en œuvre de la stratégie de placements</i>	22
4. <i>Durabilité</i>	23
5. <i>Parc immobilier</i>	25
GÉRANCE.NE	28
1. <i>Objectifs et politique</i>	28
2. <i>Activités</i>	29
3. <i>Mutations de locataires et travaux</i>	29
4. <i>Marché du logement</i>	30
5. <i>Procédures et contestations</i>	30
BILAN	32
COMPTE D'EXPLOITATION	33
ANNEXE.....	35
1. <i>Bases et organisation</i>	35
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i>	40
3. <i>Nature de l'application du but</i>	41
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</i>	43
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux et degré de couverture</i>	44
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	53
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	63
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	68
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	68
10. <i>Évènements postérieurs à la date du bilan</i>	70

RAPPORT D'ACTIVITE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR

Pour 2021, la Caisse de pensions présente un excellent résultat et la consolidation singulière de son assise financière. Au 31.12.2021, elle enregistre un rendement brut de +8.3% et un degré de couverture de 81.5%. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) est entièrement constituée (944 millions) en protection des fluctuations boursières. De plus, la Caisse dispose de provisions renforcées (+600 millions) pour se prémunir d'une baisse des rendements futurs. Les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés à 5.0% et une rente mensuelle complémentaire à caractère exceptionnel a été allouée aux rentiers.

Le résultat 2021 est remarquable : une performance de +8.3%, une nette amélioration de la situation financière et une sécurité renforcée. En 2021, la forte reprise de la croissance a porté l'envolée des actifs risqués, et les marchés actions ont progressé de plus de 20% pour la moyenne mondiale. À contrario, les marchés obligataires ont souffert du rebond de l'inflation. Si la Caisse boucle une 3^{ème} année consécutive avec d'excellentes performances, les décisions ont constamment privilégié les lignes de prudence et la consolidation structurelle. L'excellent rendement du portefeuille (8.3% brut et 8.1% net) place la Caisse au-dessus de la moyenne des caisses de pensions suisses selon les indices CS (8.3%), UBS (8.1%) et LPP 40 (7.9%).

La RFV et le renforcement des provisions représentent CHF 1.6 milliard destinés à protéger la Caisse contre la volatilité des marchés boursiers et la baisse attendue des rendements. De surcroît, le *chemin de croissance* est non seulement pleinement satisfait, mais il est davantage sécurisé. À fin 2021, l'objectif initial (2013) a même pu être relevé de 5.6 points (ou +400 millions) permettant de réduire significativement l'effort de recapitalisation à l'avenir.

Aboutissement de ces consolidations et du renforcement de la sécurité, les efforts auront permis au Conseil d'administration de proposer un allègement des cotisations (charges) et d'optimiser les prestations (intérêts). En trois ans, un intérêt moyen de 3.25% aura pu être crédité, soit plus du double des attentes (1.5%).

Plus généralement, la réorganisation complète de la Caisse a été menée à son terme pour proposer un soutien renforcé et des frais d'administration contenus. Ils s'élèvent désormais à 96 francs par assuré et s'inscrivent à moins de la moitié de la moyenne des caisses de pensions suisses¹, participant à la réduction des charges et cotisations annoncées à l'automne 2021.

Afin d'agir en faveur du climat, la Caisse a adopté une stratégie en matière d'investissement responsable intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle a établi en 2021 un rapport de durabilité, accompagné

¹ Les frais annuels moyens sont de CHF 190 et CHF 240 respectivement pour les caisses de pensions publiques

romandes et suisses (statistique 2020 au moment où nous clôturons ce rapport).

d'objectifs de réduction de l'impact de ses investissements. À la fois le plan de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements et des émissions de CO2 du portefeuille immobilier sont jugés favorablement par l'*Alliance climatique* et en accord avec les objectifs fondamentaux (Accord de Paris et Nations Unies).

En réponse à la complexité du domaine, le Conseil d'administration et la Direction ont poursuivi en 2021 leur renforcement de l'information et l'extension des services et du conseil. Les brochures, les entretiens individuels sur site (de l'employeur) ou encore les séances thématiques font partie de l'éventail des évolutions proposées. Dans cette ligne d'un soutien actif et probant, un nouveau site Internet est disponible, avec un contenu organisé sur

des outils d'aide à la décision et une information ciblée et documentée.

Nous profitons de remercier toutes les personnes investies pour la Caisse, avec une collaboration étroite et primordiale aux nombreuses réformes et réorganisations menées, des autorités politiques aux associations d'assurés et d'employeurs, en passant par les organes et les collaborateurs de notre institution.

Les résultats de ces nombreux changements et l'amélioration significative de la *santé financière* de la Caisse permettent d'entrevoir favorablement l'avenir et d'être dûment préparés face aux défis posés par les marchés des capitaux et l'évolution démographique.



Alain Kolonovics

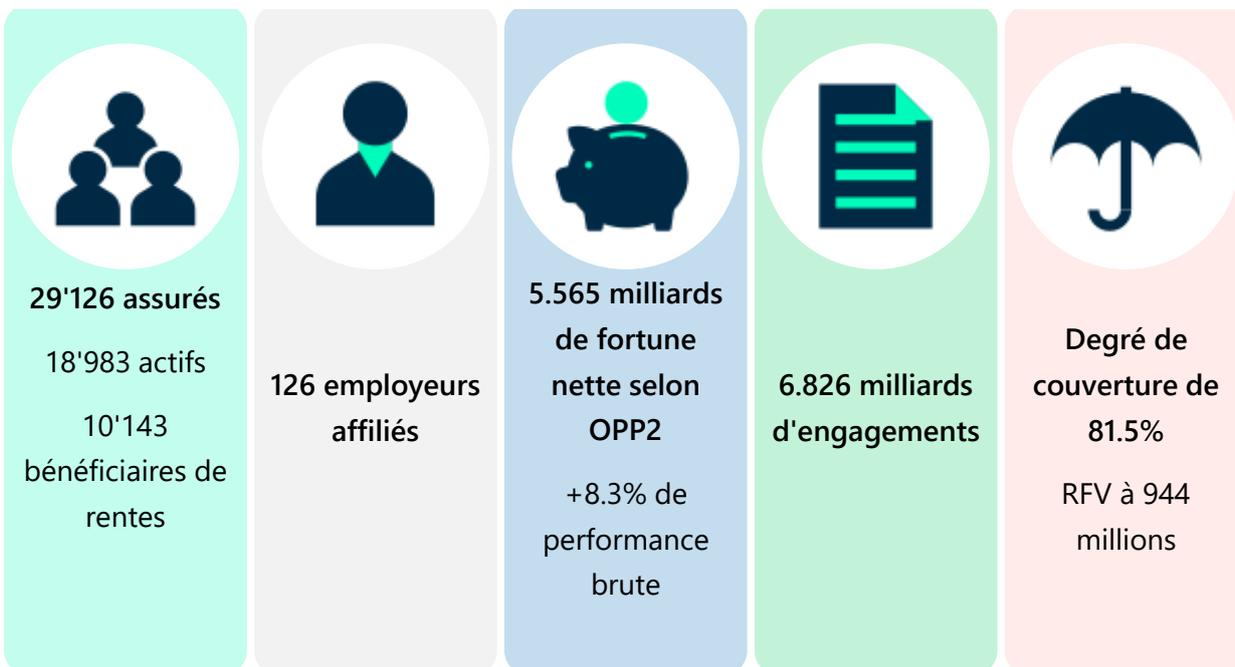
Directeur



Nadia Kaious Jeanneret

Présidente

CHIFFRES CLÉS



SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la Caisse se doit de suivre chaque année son plan de recapitalisation. L'évolution du taux de couverture (TC) et du degré de couverture (DC) est détaillée dans le tableau de bord ci-après. Ces deux notions, ainsi que la réserve de fluctuation de valeur (RFV), sont préalablement expliquées.

Réserve de fluctuation de valeur

La RFV joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation est le pendant du degré de couverture de 100% au sens de l'article 44 OPP2 pour les caisses de pensions en capitalisation complète. Ainsi, lorsque le taux de couverture s'améliore sur l'année courante davantage que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV. A l'inverse, si l'évolution durant l'année courante est moins favorable que ne le prévoit le plan de recapitalisation, alors la réserve est dissoute pour compenser cette insuffisance.

Taux de couverture

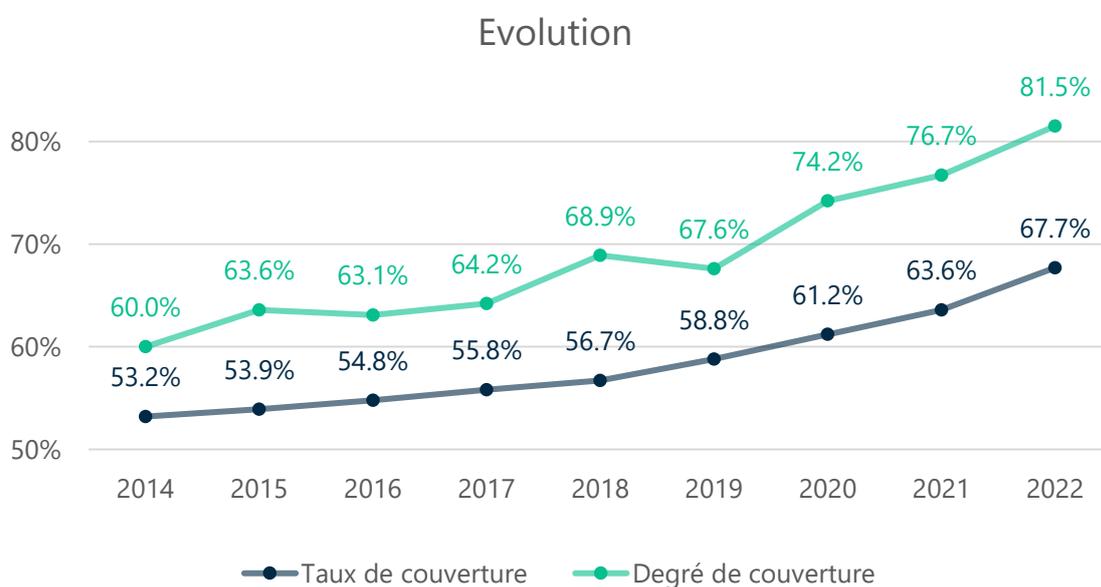
La réglementation du système de capitalisation partielle (articles 72a-g LPP) se fonde sur la notion de taux de couverture. Elle prévoit la déductibilité de la réserve de fluctuation de valeur de ce calcul. La RFV n'est pas prise en compte dans la détermination du taux de couverture, car son rôle est explicitement de sécuriser le chemin de croissance que la Caisse se doit de suivre, chaque année, malgré les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation correspond à l'évolution attendue du taux de couverture au fil du temps.

Degré de couverture

Le calcul du degré de couverture se fait conformément aux prescriptions fixées à l'article 44 OPP2, la RFV faisant partie de la fortune de prévoyance disponible. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

Le tableau de bord présente les principaux facteurs de l'évolution de la situation financière :

Année (01.01.)	Taux de couverture	Degré de couverture	RFV			
			en % fortune	en MCHF	valeur cible (MCHF)	en % valeur cible
2014	53.2%	60.0%	11.4%	372	607	61.2%
2015	53.9%	63.6%	15.2%	543	662	81.9%
2016	54.8%	63.1%	13.2%	481	678	70.9%
2017	55.8%	64.2%	13.0%	494	705	70.1%
2018	56.7%	68.9%	17.7%	735	771	95.3%
2019	58.8%	67.6%	13.1%	559	795	70.3%
2020	61.2%	74.2%	17.5%	850	831	102.3%
2021	63.6%	76.7%	17.0%	876	879	99.6%
2022	67.7%	81.5%	17.0%	944	952	99.2%



Au 01.01.2022, la Caisse suit son plan de recapitalisation, lequel a par ailleurs été renforcé pour atteindre 67.7%. Avec une performance brute des placements de 8.34%, la réserve de fluctuation de valeur atteint 99.2% de sa valeur cible (17% de la fortune). Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 81.5%.

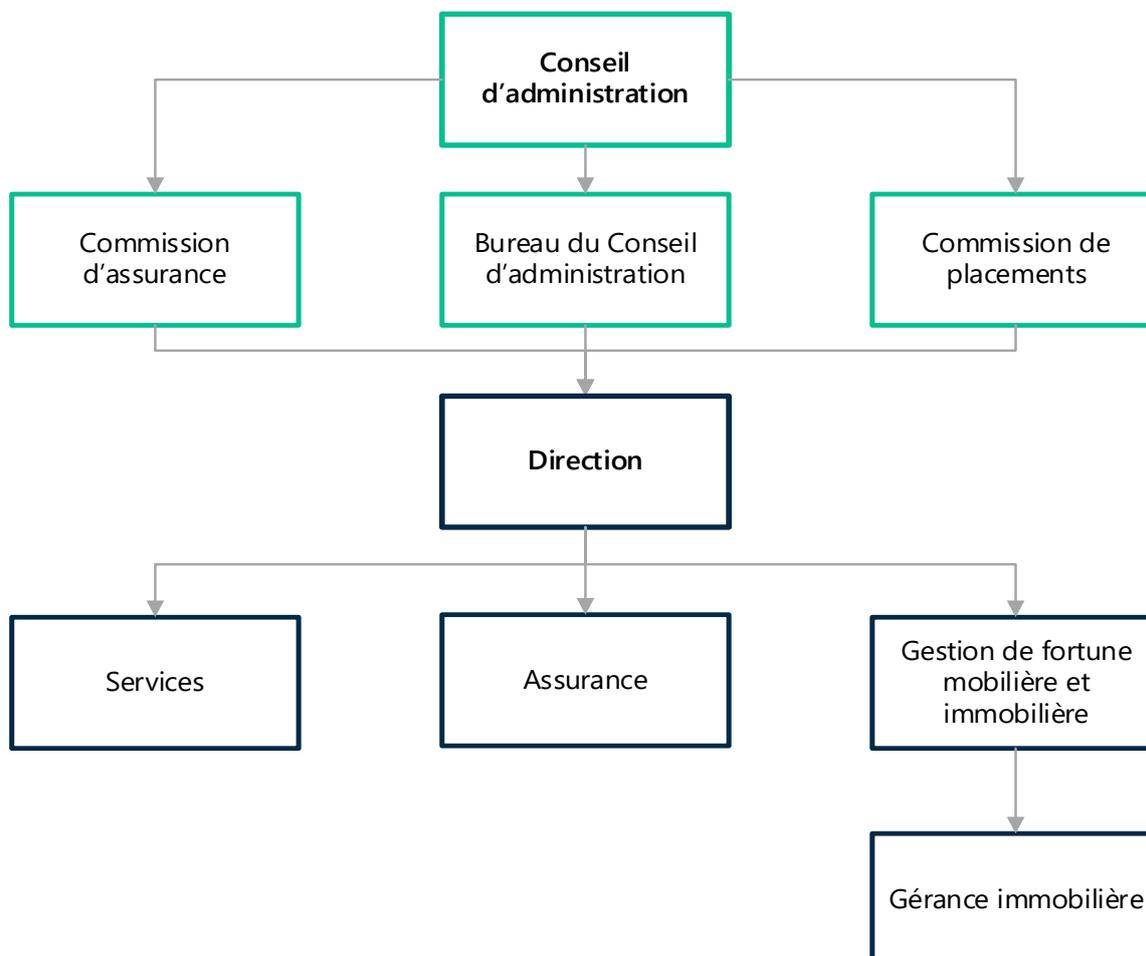
ACTIVITÉS ANNUELLES

Les principaux travaux et projets menés par la Caisse en 2021 sont résumés ci-après :

- **Modification de la Loi cantonale (LCPFPub)** : Grâce aux excellents résultats et aux consolidations réalisées lors des trois derniers exercices, la situation financière de la Caisse a pu être nettement améliorée et la sécurité renforcée. Le Grand Conseil a ainsi accepté une modification de la loi cantonale abaissant les cotisations totales de 3 points de % (27.5% à 24.5%).
- **Plan Épargne+** : En parallèle à la baisse des cotisations, la Caisse a mis en place un plan complémentaire à choix des assurés, leur permettant de réinvestir cette économie de cotisation dans de l'épargne supplémentaire et d'améliorer ainsi leurs prestations.
- Les Règlements suivants ont été mis à jour :
 - Le **Règlement d'assurance (RAss)** a été adapté suite à la modification de la loi cantonale. Les taux de cotisations ont été modifiés et des dispositions relatives au Plan Épargne+ ont été ajoutées.
 - Le **Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)** a été adapté suite aux changements de bases techniques.
 - Le **Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)** a également dû être modifié avec la baisse du taux d'intérêt technique (adaptation des annexes).
- **Rapport de durabilité** : Consciente de la nécessité d'agir concrètement et rapidement en faveur du climat et du futur de notre monde, la Caisse a adopté une stratégie en matière d'investissement responsable intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle a publié un rapport de durabilité très complet accompagné d'objectifs de réduction de l'impact de ses investissements.
- **Nouvelle identité visuelle** : Pour marquer sa nouvelle dynamique, la Caisse a changé d'identité visuelle et se nomme désormais CPCN. Ce changement a été accompagné d'un nouveau site Internet offrant un accès facilité à toutes les informations sur les prestations de la Caisse et proposant de nombreux formulaires afin d'effectuer les demandes en ligne.

ORGANISATION

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente, ainsi qu'à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres les missions, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse.

1. ORGANES

Le **Conseil d'administration**, organe suprême de la CPCN, décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, en principe désignés de manière coordonnée avec le début de la législature communale (en vigueur dès 2021). La liste des membres et leur appartenance aux Commissions est présentée au chapitre 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Le Conseil d'administration délègue à la Commission d'assurance et à la Commission de placements la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et en surveille la gestion. Il se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur mission, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Le **Bureau du Conseil d'administration** prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de la CPCN. Il est composé du président, du vice-président, ainsi que de deux autres membres. Les présidents des Commissions et la Direction participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

La **Commission d'assurance** est composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une représentation paritaire (assurés et employeurs). Elle se charge notamment de proposer les taux d'intérêt crédités et les adaptations relatives aux paramètres techniques du plan de prévoyance, ainsi que d'assurer le suivi des règlements concernant l'assurance.

La **Commission de placements** est également composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une représentation paritaire (assurés et employeurs). Elle est chargée, entre autres, de proposer la stratégie de placements, de prendre les décisions relatives aux biens immobiliers (acquisition, vente, rénovation, etc.) et d'attribuer de manière globale les mandats de gestion (mobilier et immobilier).

2. DIRECTION ET ÉQUIPE

La Direction de la Caisse, avec l'aide du personnel de l'Administration, est chargée de la gestion de la Caisse. Elle propose notamment aux Commissions, puis au Conseil d'administration, les adaptations nécessaires de la réglementation, informe les assurés et les employeurs et gère les relations avec les tiers. La Direction conduit également la gérance des immeubles (gerance.ne).

Au 31.12.2021, la gestion courante de la CPCN est menée par une équipe de 37 collaborateurs (et 4 apprentis), représentant 33.25 employés équivalents plein temps (EPT) (38 collaborateurs (et 4 apprentis) pour 34.55 EPT au 31.12.2020) organisés en trois secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune mobilière et immobilière (dont fait partie intégrante la Gérance) ;
- Services.

Les services comprennent les tâches générales communes à l'ensemble des secteurs : l'organisation, les finances, la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le secrétariat de direction et les ressources humaines.

Le détail de l'organigramme de l'Administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.

3. CONTRÔLES

Tous les membres des organes et de l'Administration, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune, doivent une fois par année signer une déclaration de loyauté et informer ainsi des relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance.

La CPCN est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et soumise à sa charte, impliquant le respect d'un code de bonne conduite.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune. Il vérifie également l'existence du contrôle interne de la Caisse. Les risques liés aux processus opérationnels sont évalués par l'Administration à chaque revue des matrices de risques et contrôles.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement la situation financière et structurelle (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeur, effectifs, etc.) – tout comme le suivi budgétaire trimestriel – et de prendre des mesures si nécessaire (pilotage et tableaux de bord).

ASSURANCE

Si la Caisse boucle une 3^{ème} année consécutive avec d'excellentes performances (2019 : +11.9%, 2020 : +5.1% et 2021 : + 8.3%), les décisions ont constamment privilégié les lignes de prudence et la consolidation structurelle.

D'importants changements ont été engagés au sein de la Caisse ces trois dernières années, aussi bien pour le renforcement de la sécurité, l'extension des outils et supports dédiés aux assurés et employeurs affiliés que la réduction marquée des frais d'administration, participant à la réduction des charges et cotisations annoncées à l'automne 2021.

L'assise financière a été considérablement consolidée à l'appui d'un renforcement structurel, du passage à la primauté des cotisations, d'une approche proactive pour veiller à anticiper et prévenir autant que possible l'ensemble des risques, de l'abaissement du taux d'intérêt technique, de la consolidation de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) et du renforcement du chemin de croissance. De surcroît, le degré de couverture (81.5%) dépasse désormais l'objectif de 2039 (80%).

Ces lignes directrices sont le reflet d'une attitude prudente et d'une approche proactive face à la persistance des intérêts négatifs en Suisse, aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique et à l'évolution démographique.

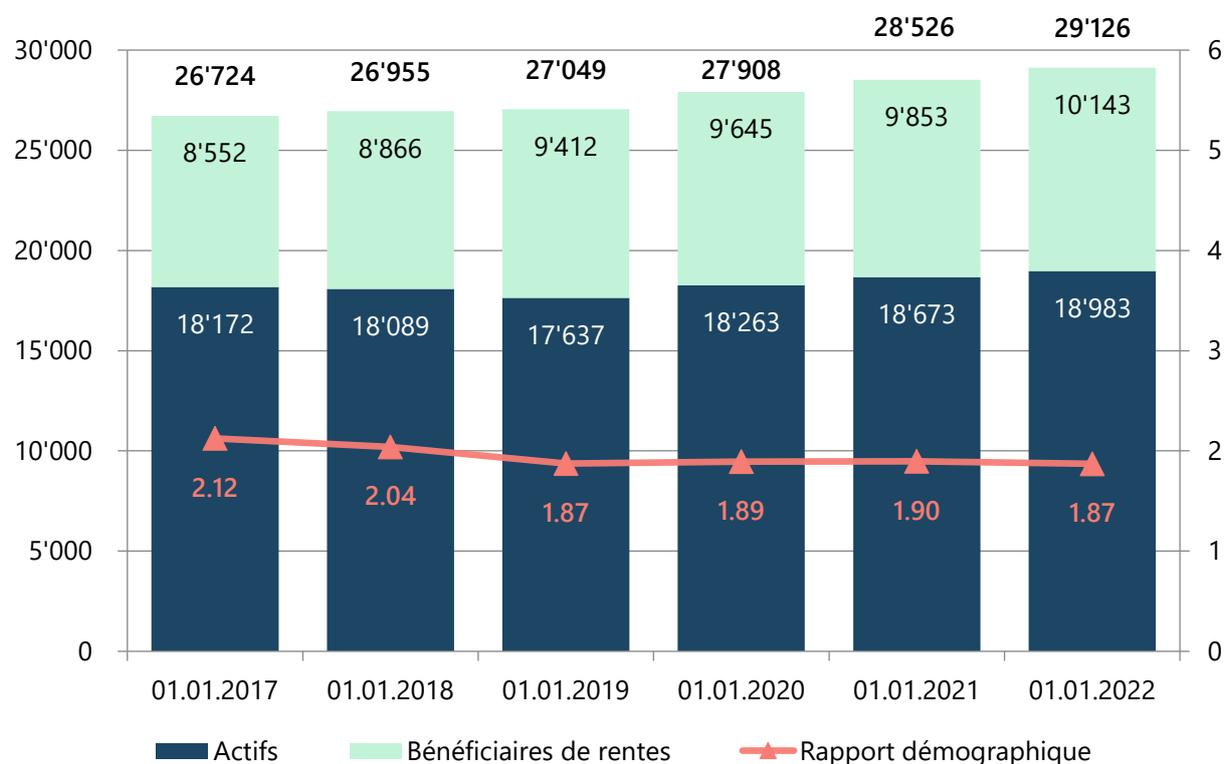
Aboutissement des consolidations menées et du renforcement de la sécurité, les efforts auront permis au Conseil d'administration de proposer un allègement des cotisations (charges) et d'optimiser les prestations (intérêts). La Caisse aura de surcroît profité de très bons rendements pour rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs à hauteur de 5% en 2021. L'intérêt joue un rôle déterminant (capitalisation) générant une part prépondérante des rentes. En trois ans, un taux moyen de 3.25% aura pu être crédité, soit plus du double des attentes (1.5%).

L'optimisation de l'ensemble des processus et la réorganisation complète des activités permettent de réduire significativement les coûts, tout en renforçant les outils à disposition (communication, brochures, vulgarisation et séances d'information) et, d'une manière générale, le soutien aux assurés. L'évolution des services, de la communication et des dispositifs poursuivent leur développement – avec le nouveau site Internet depuis l'automne 2021 – et sont un des fers de lance de la Caisse, avec l'évolution de la dynamique de la relation grâce à la digitalisation, pour s'approcher encore davantage des assurés et employeurs affiliés.

Le règlement d'assurance a été modifié au 1^{er} janvier 2022, en particulier concernant l'allègement des cotisations. Le *Plan Epargne+* offre l'opportunité d'une épargne complémentaire, avec une flexibilité maximale, à disposition de tous les assurés en activité (plan de base et plan PPP).

1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

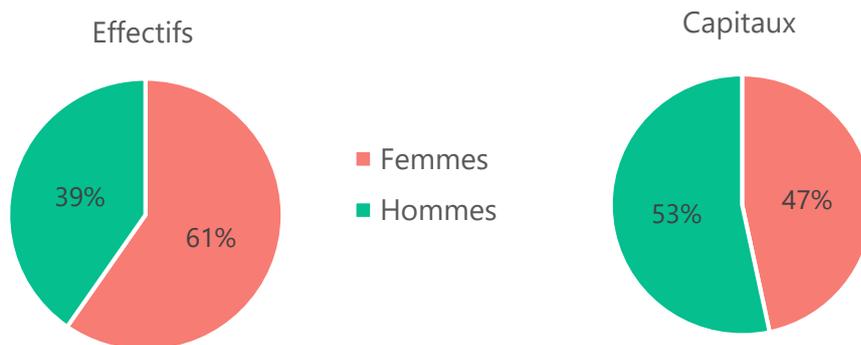
Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs (actifs et bénéficiaires de rentes) :



L'effectif global de la Caisse continue d'augmenter au 01.01.2022, avec une évolution relativement similaire du nombre d'actifs et de rentiers, ce qui engendre une légère diminution du rapport démographique (1.87 actif pour 1 rentier). Cela confirme d'autant plus la pertinence des travaux de consolidation (baisse du taux d'intérêt technique) du Conseil d'administration en protection de cette évolution démographique.

Actifs

L'effectif des assurés actifs est constitué de 61% de femmes et 39% d'hommes. La répartition de leurs capitaux de prévoyance est toutefois différente avec 47% pour les femmes et 53% pour les hommes. Si les avoirs de prévoyance des femmes sont moindres, cela est en partie expliqué par des emplois à temps partiel (taux d'activité moyen global de 79%, à raison de 73% pour les femmes et 89% pour les hommes), des carrières parfois interrompues, ou encore d'une affiliation en cours de carrière en provenance d'une institution de prévoyance ne tenant pas compte du degré d'occupation dans la détermination du montant de coordination (le plan de la CPCN propose des paramètres en tous points identiques et égalitaires entre femmes et hommes).

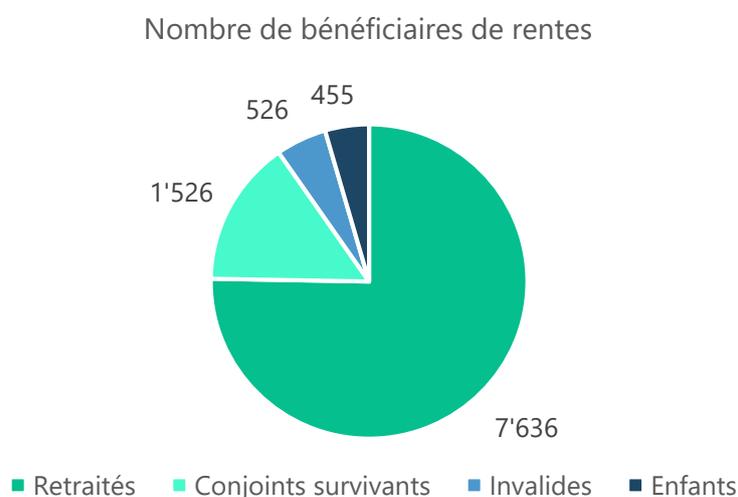


L'âge moyen des assurés actifs est stable par rapport aux années précédentes et reste légèrement inférieur à 44 ans.

Bénéficiaires de rentes

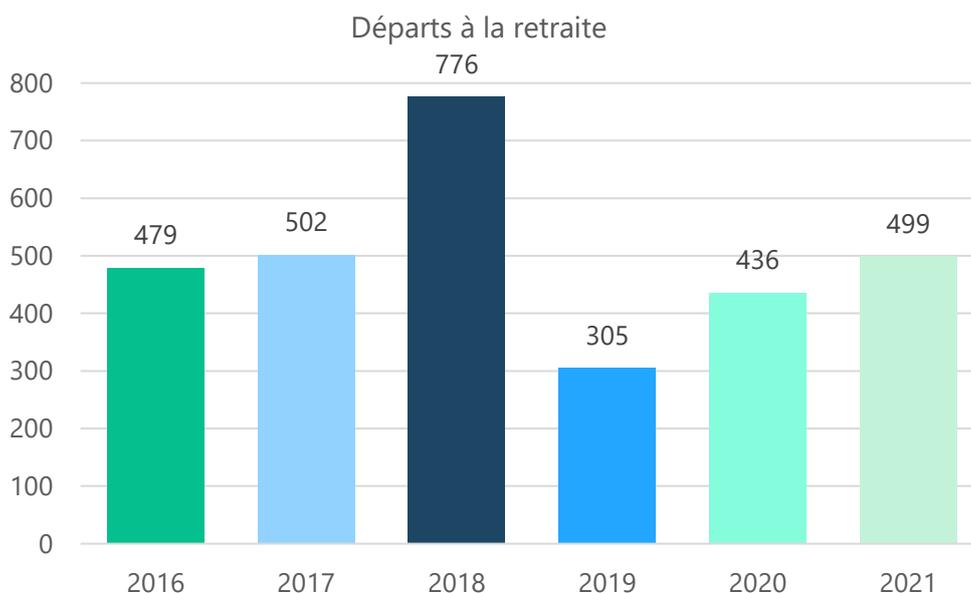
Le nombre de bénéficiaires de rentes a augmenté, en particulier les retraités avec un nombre de départs à la retraite plus élevé que l'année précédente (voir page suivante). La répartition des différents bénéficiaires reste toutefois identique, avec plus de 75% de retraités.

Proportionnellement, l'évolution la plus marquée par rapport à l'année précédente est celle des retraités (+3.5%) et des conjoints survivants (+2.1%). L'effectif des enfants et des invalides est stable.



Départs à la retraite

Les départs à la retraite des six derniers exercices sont présentés dans le graphique ci-après. La réforme du 01.01.2019 a engendré une augmentation importante du nombre de départs durant l'année 2018 et ensuite une baisse en 2019, de nombreux assurés ayant anticipé leur retraite avant le changement de primauté. Après 2020, l'année 2021 confirme le retour à la moyenne des années précédentes avec 499 départs à la retraite.



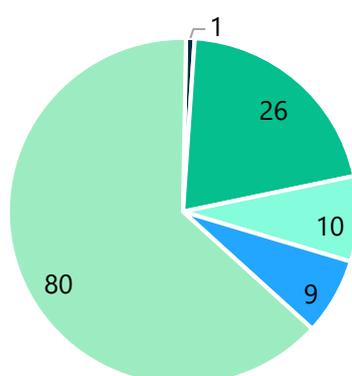
2. EMPLOYEURS

La CPCN compte 126 employeurs affiliés au 01.01.2022. L'Etat, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, les communes² sont notamment affiliés, ainsi que de nombreux employeurs publics et parapublics du canton de Neuchâtel.

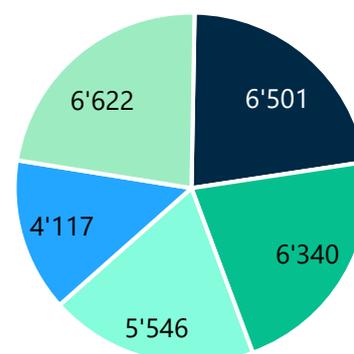
Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des employeurs et de leurs assurés par domaine d'activité.

La catégorie *Autres* regroupe les employeurs qui ne sont pas parties aux quatre catégories principales, dont font partie toutes les associations, fondations et autres institutions affiliées.

Nombre d'employeurs



Nombre d'assurés

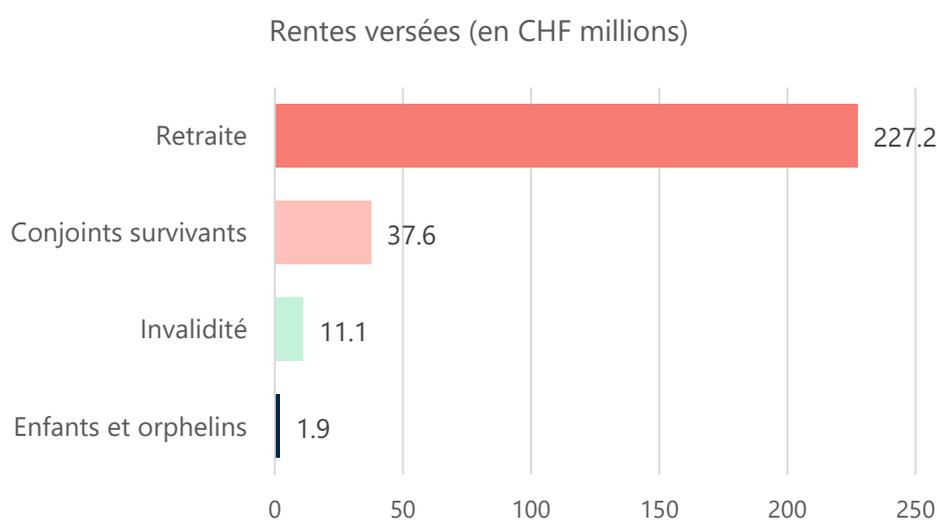


² à l'exception d'une seule.

Il convient de noter que les écoles du secondaire II du Canton, ainsi que les cercles scolaires communaux font partie de l'Etat, respectivement des Communes. Le nombre d'assurés dans le domaine de l'enseignement s'élève dès lors à 7'312 (4'721 actifs et 2'591 rentiers), contre les 4'117 (2'772 actifs et 1'345 rentiers) indiqués dans le graphique.

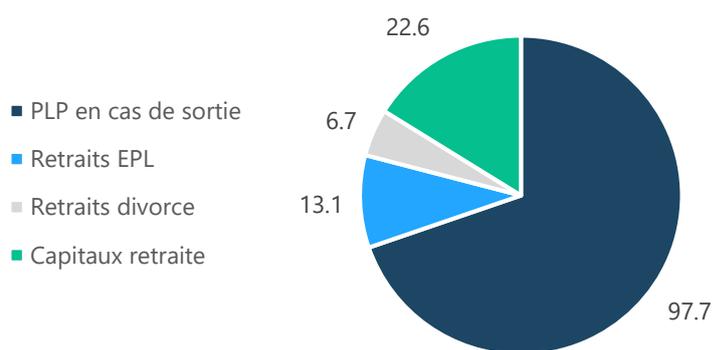
3. PRESTATIONS

Les rentes totales de l'année 2021 s'élèvent à un total de CHF 278 millions de rentes (CHF 255 millions en 2020), soit en moyenne CHF 21.4 millions par mois ainsi qu'une rente supplémentaire exceptionnelle pour un montant total de CHF 20.7 millions. Ces rentes sont composées de plus de 80% de rentes de retraite, y compris les rentes pont-AVS temporaires.



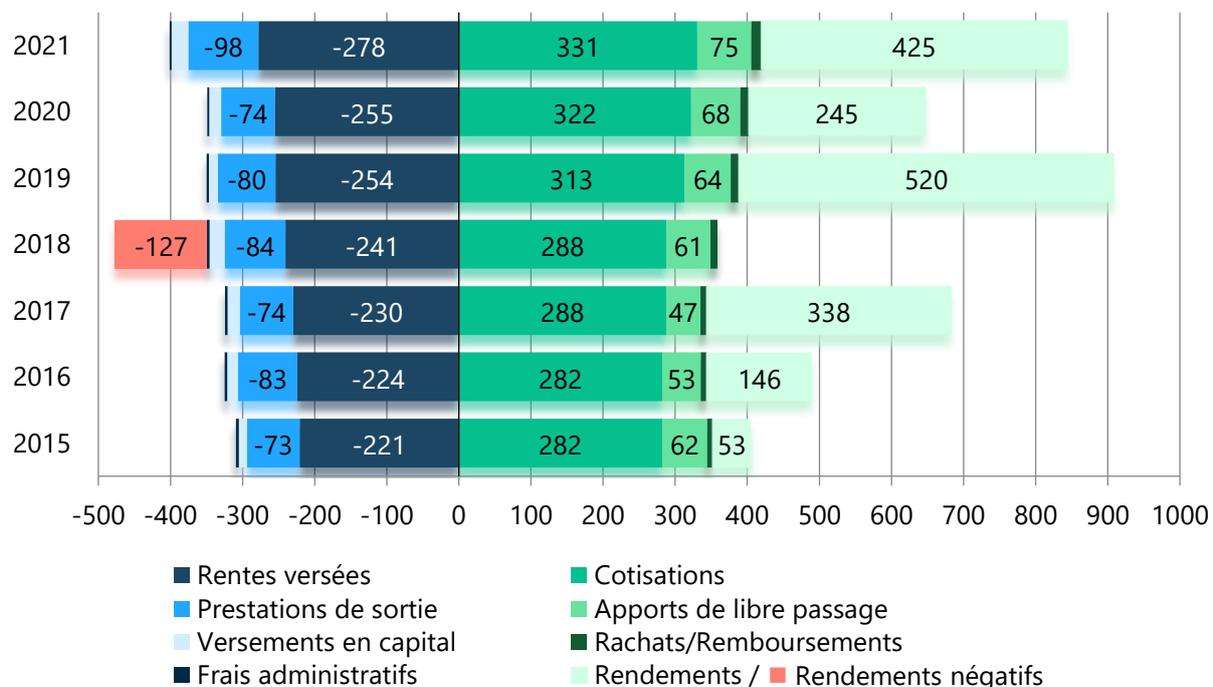
En parallèle des rentes mensuelles, la Caisse a également versé plus de CHF 140 millions de prestations sous forme de capital (CHF 108 millions l'année précédente), telles que des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) ou de divorce, ainsi que des capitaux retraite. La majorité de ces versements sont toutefois les prestations de libre passage (PLP) des assurés sortants, qui sont habituellement transférées à leur nouvelle institution de prévoyance.

Autres prestations versées



4. CASH-FLOWS

Cash-flows (en CHF millions)



L'évolution depuis 2015 des différents cash-flows relatifs à l'assurance et des rendements est présentée dans le graphique ci-dessus. Le montant des rentes versées augmente sensiblement, résultat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Celui-ci a été encore accentué en 2019, avec un nombre important de départs à la retraite juste avant le changement de primauté. En 2021, le montant est exceptionnellement plus élevé car il inclut le versement d'une rente supplémentaire exceptionnelle pour l'exercice. Si l'évolution des cotisations était relativement stable jusqu'en 2018, l'augmentation constatée depuis 2019 provient à la fois de l'augmentation des taux de cotisations (+1 point au 1^{er} janvier 2019) et de la hausse du nombre d'assurés actifs qui se poursuit en 2021.

Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations importantes selon les années dues à la volatilité des marchés financiers.

Il convient de noter que ce graphique illustre uniquement les entrées/sorties de capitaux, mais ne considère pas la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, à charge de la Caisse.

PLACEMENTS

En 2021, les marchés ont poursuivi leur tendance haussière débutée en mars 2020, soutenus par les perspectives de dépenses budgétaires supplémentaires, notamment un troisième plan de relance de 1'900 milliards de dollars approuvé par le Congrès américain. Les bons résultats publiés par les sociétés, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, et les perspectives d'une reprise économique solide avec la levée progressive des restrictions sanitaires ont également contribué à la bonne tenue des marchés. Certes, l'émergence des variants Delta, puis Omicron et les craintes d'une inflation plus soutenue que prévu provoquée par les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries d'énergie ont ajouté un peu de volatilité sur les marchés, mais n'ont pas véritablement perturbé la tendance haussière. Les banques centrales ont en effet rassuré les investisseurs en martelant à plusieurs reprises que la hausse des prix ne devrait être que temporaire et qu'une remontée des taux directeurs n'était pas du tout à l'ordre du jour. Cependant, en fin d'année, suite à la persistance d'une inflation élevée, la Réserve fédérale américaine a annoncé sa décision de réduire son programme de rachat d'obligations de 15 milliards par mois l'amenant ainsi à zéro d'ici mi-2022, déclenchant une remontée des taux d'intérêt.

Dans ce contexte de hausse de taux, les obligations suisses et en monnaies étrangères ont terminé l'année en baisse. Les actions ont très bien progressé. La bourse suisse a grimpé de 23.4%. Le marché américain a gagné 28.7%³. En Europe, les performances vont de +15.8% à Francfort à +31.9% à Paris, en passant par +27.3% à Milan. Quant au Japon, il a terminé en hausse de 6.7%.

Exprimés en dollars, les marchés émergents ont par contre baissé de 2.5%, après avoir affiché une hausse de 18.3% en 2020. Ils ont été pénalisés par leur accès restreint aux vaccins contre la Covid-19. Exprimée en francs suisses, la performance est légèrement positive (+0.5%) puisque le dollar a grimpé de 3.0% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en baisse de 4.1%.

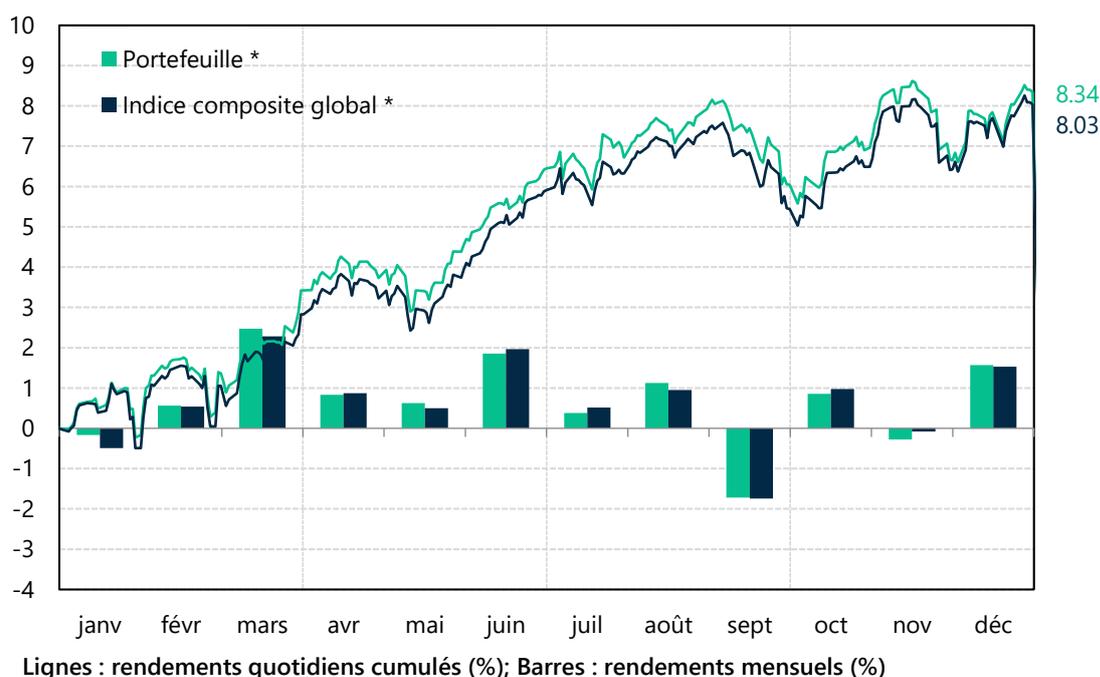
³ Sauf indication contraire, les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

1. PERFORMANCE DE LA CAISSE

En 2021, la Caisse a enregistré une performance brute de +8.34% (+5.13% en 2020). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.21%⁴ (0.20% en 2020), la performance nette de la Caisse est de +8.13% (+4.93% en 2020). Les performances des marchés se sont traduites par une augmentation du total de l'actif de la Caisse d'environ CHF 400 millions. Le total de l'actif se monte ainsi à CHF 5.6 milliards au 31.12.2021 (CHF 5.2 milliards au 31.12.2020).

Le portefeuille a réalisé une surperformance de 0.3% par rapport à son indice de référence. Elle s'explique par les sous-pondérations de l'immobilier direct et des obligations en CHF, ainsi que par la bonne sélection de titres dans le private equity. Cette surperformance a été légèrement réduite par une moins bonne sélection de titres dans les actions suisses et internationales et par la surpondération de l'immobilier indirect.

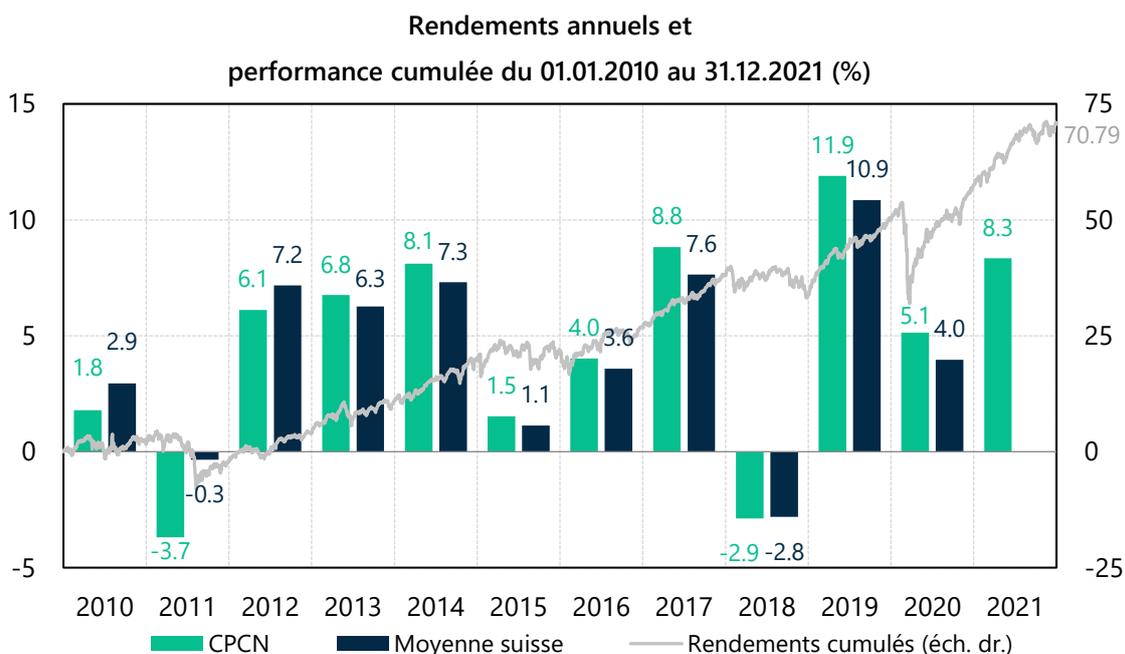
Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la performance brute du portefeuille et de son indice composite global en 2021 (données en %) :



* Couvert contre le risque de change.

Les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010, sont présentés dans le graphique ci-après. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève à 4.6%.

⁴ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER (Total Expense Ratio) liés aux titres, ni les frais de gestion de l'immobilier direct car ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance brute.



* Moyenne suisse selon les études sur les caisses de pension en Suisse de Swisscanto (chiffre 2021 non disponible lors de l'édition du présent rapport).

Grâce à une gestion optimale des limites à partir desquelles les taux d'intérêt négatifs sont facturés à la Caisse par les différentes banques partenaires, les liquidités ont généré un rendement moins négatif que l'indice de référence en 2021 (-0.4% vs -0.8%).

Dans cet environnement de marchés haussiers, le rendement positif des prêts (+1.2%) a parfaitement rempli son rôle de stabilisateur du résultat global de la Caisse.

Sur l'année, le portefeuille des obligations suisses a affiché une performance négative légèrement meilleure que l'indice (-1.7% vs -1.8%), tout comme les obligations en monnaies étrangères (-2.6% vs -2.7%).

Les actions ont enregistré de très belles performances en 2021. Le portefeuille des actions suisses a affiché une hausse de 21.7%, derrière son indice (+23.4%). Les actions internationales ont grimpé de 22.3%, contre 24.3% pour leur indice, les actions internationales small cap de 18.7%, faisant mieux que leur indice (+18.4%) et les marchés émergents ont gagné 1.0%, surpassant leur indice (+0.5%).

Le rendement direct des immeubles, basé sur le résultat d'exploitation, a atteint 3.5%. Cependant, conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme soutenu des rénovations a péjoré le rendement du capital, basé sur le résultat hors exploitation, qui s'est établi à -0.9%⁵. Les immeubles ont ainsi affiché un rendement net de 2.5% pour 2021. La performance est supérieure à celle de l'indice de référence fixé en début d'année (+2.3%).

L'immobilier indirect a grimpé de 7.2%, légèrement en dessous de son indice (+7.3%).

⁵ Le rendement du capital se compose du résultat de l'évaluation annuelle des immeubles, des corrections de valeur des immeubles en rénovation et des charges/recettes des ventes immobilières.

Le private equity a terminé l'année en hausse de 29.6% contre un indice à 23.9% et constitue la meilleure source de performance pour la Caisse pour la deuxième année consécutive.

2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE DE PLACEMENTS

La stratégie de placements a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse), afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence, éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.) et réduire les frais. La Caisse investit toutefois dans le private equity.

La Caisse gère le 60% de sa fortune de manière indicielle⁶. Les liquidités, une partie des prêts et l'immobilier direct sont gérés en interne par le secteur gestion de fortune. La gestion des autres classes d'actifs est confiée à des mandataires externes reconnus dont la liste figure à l'annexe aux comptes annuels au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

La Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, à 100% pour le private equity et à 40% pour les actions étrangères.

Du point de vue de la gouvernance, le respect de l'allocation stratégique et la surveillance des risques sont également assurés par un contrôleur externe indépendant (investment controller). Il en est de même au sujet du parc immobilier, puisqu'un expert externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles. Finalement, la Caisse accorde une grande importance à la transparence et à l'information qu'elle souhaite transmettre aux assurés et employeurs affiliés.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PLACEMENTS

Les différentes classes d'actifs ont toutes évoluées à l'intérieur de leurs bornes stratégiques. Aucun réalignement systématique n'a donc eu lieu en 2021.

Fin 2020, la Caisse a modifié sa politique de taux afin d'être plus compétitive sur le marché des prêts hypothécaires. Dans le même temps, elle a conclu un partenariat, portant sur 100 millions, avec la société MoneyPark AG et sa filiale Finovo AG pour distribuer ses produits hypothécaires

⁶ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.

à une plus large échelle sur le territoire suisse, afin d'améliorer la diversification géographique et permettre un déploiement du capital plus rapidement que par le seul canal de la CPCN. Au 31.12.2021, 89.2 millions sont gérés au travers de ce mandat.

A l'interne, les prêts hypothécaires ont augmenté de 3.5 millions pour 13 nouvelles affaires conclues.

En 2021, un nouveau gérant, Rieter Fischer, a été retenu par la Caisse pour gérer une partie des actions suisses selon une approche quantitative (50 millions), financé par une réduction des avoirs auprès du gérant actions suisses passif UBS.

Courant 2020, la Caisse a lancé un fonds de placements de droit suisse à investisseur unique approuvé par la FINMA. Cette structure intègre les investissements pour lesquels il n'existe pas de fonds de placements collectifs et permet d'optimiser certains coûts (droit de timbre et TVA sur les honoraires de gestion). En 2021, deux nouveaux portefeuilles ont intégré la structure. Il s'agit des stratégies smart beta gérées par Pictet sur les actions internationales (117 millions) et marchés émergents (50 millions), financées par des ventes des mandataires existants dans ces deux classes d'actifs.

Le reliquat de hedge funds a finalement été liquidé en août 2021.

Le suivi trimestriel de la performance des mandataires externes a conduit au maintien des relations d'affaires tout au long de l'exercice 2021.

4. DURABILITÉ

En 2021, la CPCN a publié son premier rapport de durabilité et défini ses lignes directrices d'investissement responsable visant à intégrer dans sa pratique des investissements, un engagement sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. De même, elle s'engage à respecter les prescriptions découlant de l'autorégulation nationale et des réglementations internationales.

Si le mandat légal se polarise sur l'obligation de placer la fortune de manière à garantir un rendement suffisant pour rémunérer les capitaux de prévoyance, l'engagement de la Caisse s'étend volontairement au-delà de son devoir fiduciaire. Dans une optique d'investissement à long terme, elle intègre depuis plusieurs années les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation de ses placements. En tant qu'investisseur responsable, elle entend également aligner son portefeuille sur les principes ratifiés par l'Accord de Paris, la Confédération et le canton de Neuchâtel en matière de réchauffement climatique. Elle s'est ainsi fixé les objectifs suivants pour 2050 :

- atteindre la neutralité carbone de ses investissements en valeurs mobilières ;
- réduire significativement les émissions de CO2 de son parc immobilier ;
- instaurer des objectifs intermédiaires pour 2025 et 2030.

La mise en pratique reste cependant complexe en raison d'objectifs parfois contradictoires. Dans le but de réduire ses émissions de CO₂, la Caisse pourrait favoriser le nucléaire au détriment des énergies fossiles pour la production d'électricité, mais une telle stratégie serait à l'opposé de la politique climatique de la Suisse qui a décidé de sortir du nucléaire. Plus généralement, le recours aux exclusions de certaines sociétés risque de réduire la diversification des investissements et augmenter la volatilité du portefeuille.

Concrètement, la Caisse a mis en place une politique d'investissement responsable, reposant sur quatre piliers :

1. Engagement actionnarial et droit de vote ;
2. Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement ;
3. Priorisation des objectifs de développement durable de l'ONU n° 4, 8, 11 et 13 ;
4. Respect des conventions suisses et internationales en matière d'exclusion sur l'armement.

De manière générale, la CPCN veille donc à réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles par étapes, selon des objectifs définis dans les lignes directrices.

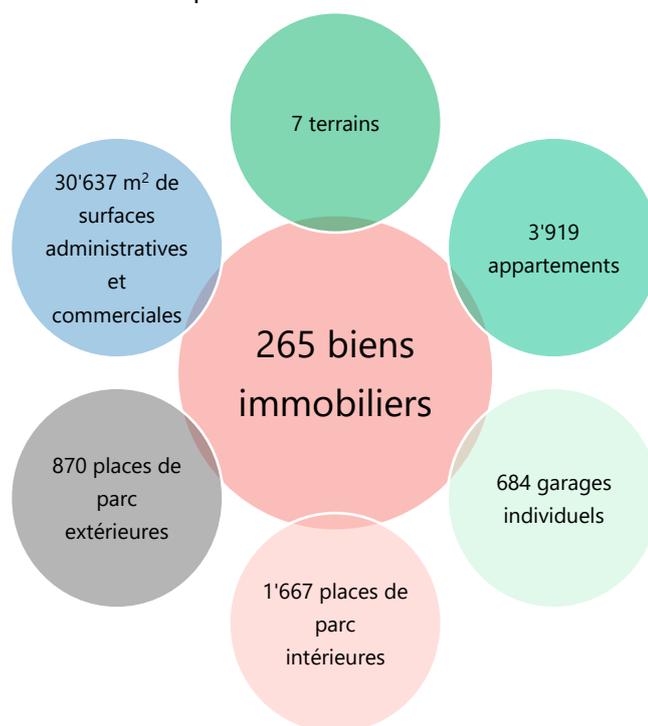
De même, elle doit faire preuve d'exemplarité dans la gestion de son parc immobilier, au sens du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn).

Afin de mesurer les progrès réalisés, la Caisse publiera un rapport de durabilité à intervalle régulier.

Le rapport de durabilité 2020 ainsi que les lignes directrices d'investissement responsable sont disponibles sur le site Internet.

5. PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de la Caisse se compose de :



Vacant

Le taux de vacance du parc s'élève à 5.17% au 31.12.2021 (5.93% au 31.12.2020), hors immeubles en rénovation. En 2021, ce taux a été sensiblement réduit (baisse de 13%) grâce à des mesures conséquentes et ciblées de l'Administration pour améliorer la relocation – et malgré les contraintes de la crise sanitaire (aussi bien organisationnelles qu'économiques) – quand bien même ce taux reste encore (trop) élevé. Cette situation s'explique par une offre excédentaire de logements neufs disponibles sur le marché, couplée à une diminution de la population dans certaines régions périphériques et à des taux d'intérêt très bas favorisant l'accession à la propriété. Désormais, toutes les catégories d'appartements sont touchées par le vacant. Dans ce contexte, l'Administration s'attèle activement en adaptant les prix de location tout en rénovant les appartements aux exigences qualitatives actuelles. De manière globale, le vacant aura néanmoins été réduit de 20% en l'espace de deux ans (6.45% à fin 2019).

Valorisation

Par la mise en œuvre de son processus de rénovation, la Caisse tient à valoriser son patrimoine immobilier à long terme. Elle planifie et gère les travaux de construction, d'entretien courant, ainsi que des projets plus particuliers tels que l'étude de transformation d'immeubles existants, de densification, de viabilisation de terrains, de développement de plans de quartiers, d'études de projets de construction, ainsi que la démolition/reconstruction d'immeubles.

Dans le cadre de son programme d'assainissement et de l'analyse EPIQR en cours, la Caisse évalue les différentes options afin d'améliorer les coefficients énergétiques et favorise, à chaque fois que cela est possible, la transition vers des sources énergétiques à caractère

durable, telles que le chauffage aux pellets, les pompes à chaleur (PAC) et intègre systématiquement l'analyse solaire et photovoltaïque. Elle applique aussi des solutions de gestion d'autoconsommation pour les communautés. Les locataires bénéficient de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque installée sur le toit de leur immeuble à un coût de l'énergie plus favorable.

Covid-19

En raison de la pandémie, la Caisse a dû faire preuve d'organisation et de flexibilité dans la gestion des chantiers en respectant les mesures sanitaires. Plusieurs dossiers ont été régulièrement perturbés en raison de la mise en quarantaine des artisans ou de l'approvisionnement difficile de matériaux.

Nouvelles réalisations

La rénovation de l'immeuble sis Léopold-Robert 75-77 à La Chaux-de-Fonds est arrivé à son terme, ainsi que les constructions des immeubles sis Vignoble 78 à Cornaux et Château 21-23-25 à Mur (FR).

Vignoble 78, Cornaux : nouvelle construction.



Avant



Après

Château 21-23-25, Mur (FR) : nouvelle construction.

Copyright : architectes.ch

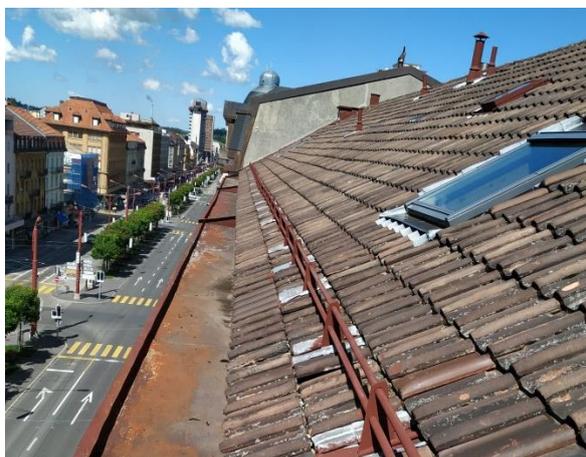


Avant



Après

Léopold-Robert 75-77, La Chaux-de-Fonds : rénovation de la toiture.



Avant



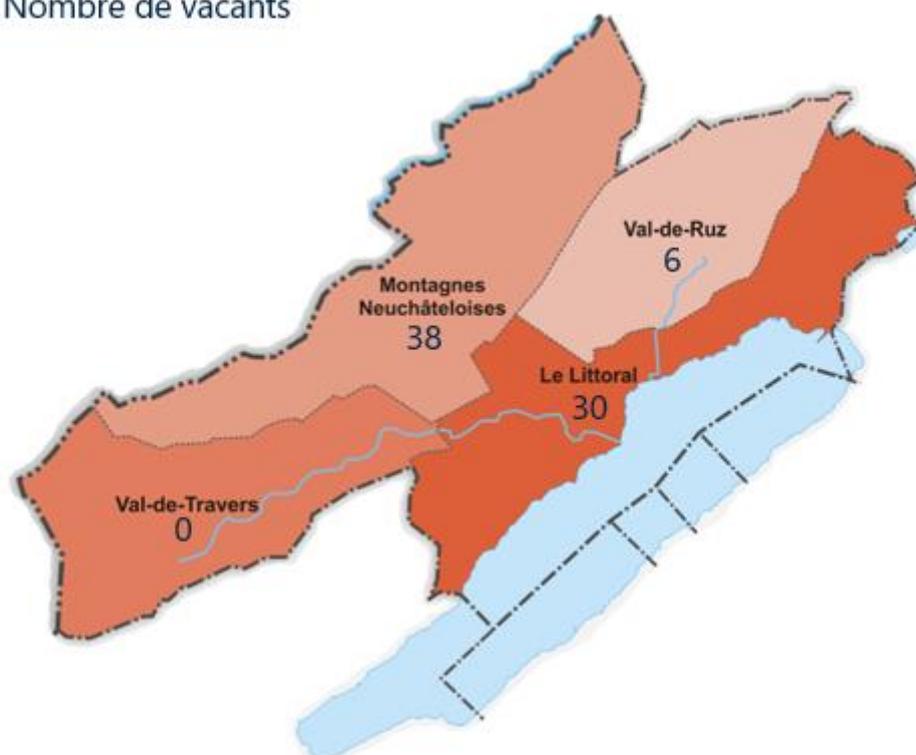
Après

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Intégrée depuis 2012 à la CPCN, gérance.ne travaille exclusivement pour cette dernière. Sans compter les locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins et autres objets, gérance.ne gère environ 45% des appartements propriété de la CPCN. Elle est soumise, comme les autres gérances externes, aux instructions de gestion édictées par la Caisse.

Selon la répartition régionale détaillée ci-après, gérance.ne recense, au 31 décembre 2021, 74 appartements vacants (82 au 31.12.2020), en travaux ou en cours de mise en location sur un total de 1'757 logements (4.2%).

Nombre de vacants



Au vu de la situation des appartements vacants dans le canton de Neuchâtel, plusieurs mesures ont été prises dès l'année 2020 afin d'améliorer la visibilité de gérance.ne, de redynamiser la mise en location et d'infléchir cette croissance du taux de vacance.

Avec l'application CASASOFT, les différentes offres d'appartements disposent de visites virtuelles 360° ainsi que du plan de l'appartement.

La gestion électronique des documents (GED) continue d'être adaptée aux besoins spécifiques de la gérance immobilière avec l'introduction de processus informatisés. De plus, des procédures plus réactives sont mises en place dans de nombreux domaines.

2. ACTIVITÉS

Malgré la pandémie, l'activité essentielle de la gérance a été maintenue, notamment les différents rendez-vous, les mutations de locataires et les états des lieux, dans le respect des mesures de protection recommandées par l'OFSP. De plus, il est à noter qu'aucun chantier de rénovation d'appartements n'a été complètement stoppé en 2021, même si d'importantes contraintes organisationnelles et calendaires ont dû être constatées.

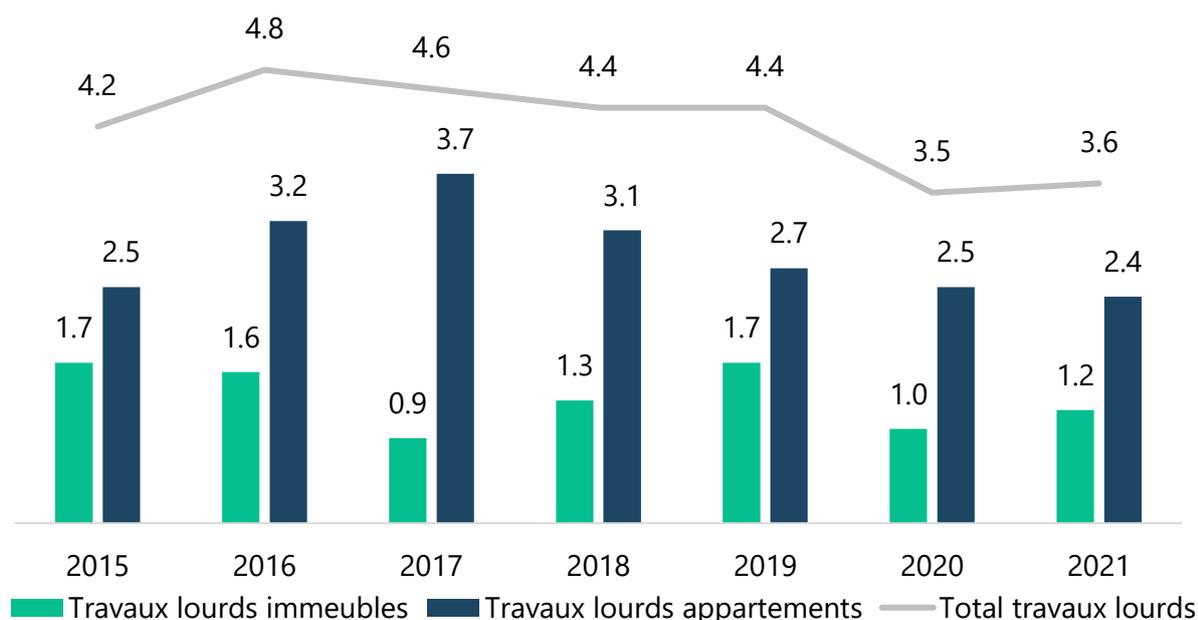
3. MUTATIONS DE LOCATAIRES ET TRAVAUX

Pour 2021, gérance.ne a enregistré 284 mutations de locataires d'appartements (319 pour 2020). Ce nombre englobe les entrées, sorties et mise en location de nouveaux logements rénovés.

Au vu des efforts consentis par la CPCN afin d'entretenir son parc immobilier, et afin d'optimiser les rendements, les rénovations complètes d'appartements sont, dans la plupart des cas, entreprises lors de déménagements/mutations de locataires.

En 2021, le volume des travaux a cependant diminué. Ceci s'explique avant tout par les contraintes liées à la disponibilité des matériaux de construction ainsi que les changements dans l'équipe des gérants techniques.

Le tableau ci-dessous illustre, en millions de francs, les montants des travaux de rénovation "lourds" entrepris par gérance.ne.



Ces rénovations conduisent à une amélioration du standing et une mise aux normes des divers locaux. L'état locatif des appartements ou immeubles concernés par ces travaux à plus-value est augmenté.

D'entente avec le secteur Gestion de fortune de la CPCN, les nouveaux loyers nets sont fixés au prix du marché et ce pour tous les logements entièrement rénovés.

4. MARCHÉ DU LOGEMENT

Au vu de la situation du marché toujours détendue quant au nombre d'objets disponibles, gérance.ne a dû adapter les prix de plusieurs loyers à la baisse.

5. PROCÉDURES ET CONTESTATIONS

gérance.ne a traité plusieurs affaires auprès de la Chambre de conciliation et auprès des Tribunaux régionaux, notamment pour des dossiers :

- de contestations du loyer initial ;
- de contestations de hausses de loyer suite à des travaux de rénovation ;
- de contestations suite à des résiliations des baux à loyer par la CPCN en vue de travaux en milieu non-habité ;
- de consignation de loyer pour défaut de la chose louée.

Selon la complexité de certains dossiers, ceux-ci sont traités avec l'appui d'un mandataire externe.

COMPTES ANNUELS

BILAN

Bilan	Réf.	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités		204'086'776.77	241'523'251.94
Créances à court terme		0.00	45'000'000.00
Opérations sur devises à terme	6.5	20'120'577.58	11'578'105.47
Débiteurs	7.1	5'039'577.36	4'619'585.47
Obligations suisses et étrangères en francs suisses		814'363'801.79	831'234'053.30
Obligations étrangères en monnaies étrangères		677'098'866.16	691'764'472.88
Actions de sociétés suisses		692'502'502.98	574'086'713.35
Actions de sociétés étrangères		1'546'362'735.39	1'291'363'305.42
Prêts hypothécaires aux personnes physiques		132'414'178.79	39'328'697.91
Prêts hypothécaires aux personnes morales		9'606'050.80	9'899'360.50
Placements chez l'employeur	6.11	26'038'333.89	16'316'517.09
Immeubles		902'398'027.30	878'408'646.06
Placements immobiliers indirects suisses		462'770'371.91	433'139'610.91
Placements alternatifs		153'332'081.34	129'808'250.10
TOTAL DES PLACEMENTS		5'646'133'882.06	5'198'070'570.40
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	7.2	389'733.25	327'180.05
TOTAL DE L'ACTIF	6.4	5'646'523'615.31	5'198'397'750.45
Prestations de libre passage et rentes	7.3	45'557'765.66	20'621'240.86
Autres dettes		14'549'715.18	12'215'575.67
TOTAL DES ENGAGEMENTS	7.3	60'107'480.84	32'836'816.53
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	7.4	195'804.22	177'868.08
PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	11'704'809.58	13'262'937.43
PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP	5.10	9'275'398.40	9'925'276.55
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	3'115'576'416.50	3'002'227'772.55
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'421'510'414.00	3'230'139'311.00
Provisions techniques	5.5	289'116'691.35	476'267'328.35
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		6'826'203'521.85	6'708'634'411.90
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	943'900'337.98	875'503'365.89
Situation en début de période		- 2'441'942'925.93	- 2'543'014'193.47
Excédent des produits		237'079'188.37	101'071'267.54
DECOUVERT TECHNIQUE	5.9	- 2'204'863'737.56	- 2'441'942'925.93
TOTAL DU PASSIF		5'646'523'615.31	5'198'397'750.45

COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2021- 31.12.2021	01.01.2020- 31.12.2020
Cotisations des salariés	7.5	136'706'839.05	133'215'885.25
Cotisations des employeurs	7.5	194'067'410.25	189'072'383.10
Indemnité de sortie (capitalisation partielle)	7.5	26'279.00	0.00
Subsides du fonds de garantie	7.5	278'924.75	268'081.70
Financement retraites employeurs	7.5	405'935.15	864'097.55
Primes uniques et rachats	7.5	9'104'477.30	7'434'862.25
Contributions provisions ex-CPC	7.5/5.10	542'423.00	444'040.00
Contributions provisions ex-FPMSP	7.5/5.10	478'747.00	508'786.00
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		341'611'035.50	331'808'135.85
Apports de libre passage	7.5	74'770'789.76	68'080'640.40
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.5	4'207'544.42	3'568'830.30
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		78'978'334.18	71'649'470.70
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	7.5	420'589'369.68	403'457'606.55
Rentes de vieillesse	7.6	- 219'035'251.20	- 199'902'125.60
Rentes de conjoints survivants	7.6	- 37'570'875.60	- 34'693'845.45
Rentes d'enfants et d'orphelins	7.6	- 1'929'057.60	- 1'787'243.50
Rentes d'invalidité	7.6	- 11'078'556.40	- 10'436'582.45
Prestations en capital à la retraite	7.6	- 22'593'681.90	- 16'336'191.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	7.6	- 440'190.91	- 163'305.85
Autres prestations réglementaires	7.6	- 7'882'714.03	- 8'180'114.19
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 300'530'327.64	- 271'499'408.64
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.6	- 97'723'876.39	- 74'356'189.72
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.6	- 13'130'090.15	- 12'437'143.25
Versements anticipés lors de divorces	7.6	- 6'687'930.09	- 4'984'940.84
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 117'541'896.63	- 91'778'273.81
TOTAL DES DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	7.6	- 418'072'224.27	- 363'277'682.45
VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	- 125'928.00	- 140'671.00
VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP	5.10	- 96'280.00	- 103'887.00
Variation capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	26'376'697.15	- 27'020'436.05
Variation capital de prévoyance des rentiers	5.4	- 191'371'103.00	- 1'405'142.00
Variation provisions techniques	5.5	187'150'637.00	- 56'887'689.40
Rémunération capital épargne	5.2	- 139'725'341.10	- 69'160'852.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS		- 117'569'109.95	- 154'474'119.45
Cotisations au fonds de garantie		- 1'212'793.00	- 1'180'607.00
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		- 1'212'793.00	- 1'180'607.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		- 116'486'965.54	- 115'719'360.35

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2021- 31.12.2021	01.01.2020- 31.12.2020
Résultat sur liquidités		- 472'278.00	- 37'830.90
Résultat sur créances à court terme		112'299.65	105'039.20
Résultat sur opérations devises à terme		- 12'852'920.57	66'436'484.16
Résultat sur obligations en francs suisses		- 8'874'526.34	4'278'240.31
Résultat sur obligations en monnaies étrangères		- 10'383'236.66	4'917'790.90
Résultat sur actions de sociétés suisses		139'832'194.22	27'220'757.52
Résultat sur actions de sociétés étrangères		237'003'141.85	83'836'953.74
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes physiques		938'808.50	576'917.36
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes morales		172'187.30	217'779.95
Résultat sur placements auprès des employeurs		279'661.05	298'596.70
Résultat sur immeubles		25'390'893.58	20'865'991.95
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses		35'538'993.11	34'038'801.18
Résultat sur placements alternatifs		42'661'670.98	25'153'368.24
Frais de gestion de la fortune	6.9	- 24'585'253.96	- 23'327'811.97
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	6.8	424'761'634.71	244'581'078.34
Frais d'administration		- 2'798'508.71	- 2'785'316.24
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	7.7	- 2'798'508.71	- 2'785'316.24
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		305'476'160.46	126'076'401.75
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 68'396'972.09	- 25'005'134.21
EXCEDENT DES PRODUITS		237'079'188.37	101'071'267.54

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : la CPCN ou la Caisse) est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

La CPCN participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et surobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

La Caisse est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 28 septembre 2021 (RSN 152.550, état au 01.01.2022).

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Entrée en vigueur / Etat au
Règlement d'organisation (ROrg)	01.01.2021
Règlement d'assurance (RAss)	*01.01.2021
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	*01.01.2021
Règlement sur les placements (RPlac)	19.12.2019
Règlement sur les prêts (RPrêts)	24.09.2020
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	28.11.2019
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	01.04.2020
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart)	15.06.2020
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	*01.01.2019
Règlement relatif aux frais (RFrais)	01.07.2019
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	01.10.2019

* Une nouvelle version du règlement est entrée en vigueur au 01.01.2022 (exercice 2022).

De plus, la Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds en liquidation (RCPC) du 20.11.2014. Ce règlement est entré en force en date du 01.08.2017.

Elle applique également le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier (FMSP). Ce règlement est entré en vigueur le 01.10.2019, suite à l'acceptation par l'Autorité de surveillance des principes du plan d'utilisation des fonds résiduels.

Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet www.cpcn.ch, à la page *Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de la CPCN. Il est constitué de 18 membres et composé d'un Bureau, qui coordonne les activités entre les différents organes, d'une Commission de placements (ComPlac) et d'une Commission d'assurance (ComAss). La présidence est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans.

Le Conseil d'administration de la Caisse a été renouvelé au 01.07.2021. La Caisse a par conséquent enregistré les départs de Mmes Andrea Marcone, Catherine Mertenat et Muriel Desaulles et MM. Karim Boukhris et Pierre Graber au 30.06.2021 et les entrées en fonction au 01.07.2021 de Mmes Dominique Dey et Nadia Kaious Jeanneret et de MM. Philippe DuPasquier, Pierre-Alain Porret, René Risse et Philippe Rouault.

Au 31.12.2021, il se compose comme suit :

Nom	Représentant *	Bureau du CADM	ComPlac	ComAss
KAIIOUS JEANNERET Nadia (présidente)	Assurés (SSP)	Présidente		
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président)	Employeur (UniNE)	Vice-président	Membre	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	Membre	Membre	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)	Voix consultative	Président	
BOILLAT Didier	Employeur (Ville NE)			Membre
BRANDT Gérald	Employeur (RHNe)	Voix consultative		Président
DUPASQUIER Philippe	Employeur (ACN)		Membre	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)			Membre
HERRMANN Patrick	Employeur (Ville CdF)			
RISSE René	Employeur (ANEMPA)			Membre
BONVIN Jérôme	Assurés (SSP)			Membre
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)		Membre	
DEY Dominique	Assurés (ANTES)		Membre	
FAEHNDRICH-PIRAN VAISEH Claudine	Assurés (SSP)			Vice-présidente
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	Membre	Membre	
PORRET Pierre-Alain	Assurés (SAEN)			Membre
RIEDI Jean-Marc	Assurés (AF3CP)		Vice-président	
ROUAULT Philippe	Assuré (ASI)			Membre

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
AF3CP	Association faitière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
ANEMPA	Association Neuchâteloise des Etablissements et Maisons pour Personnes Agées
ANTES	Association Neuchâteloise des Travailleurs en Education Sociale
ASI	Association Suisse des infirmières et infirmiers
RHNe	Réseau hospitalier neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel
Ville CdF	Ville de La Chaux-de-Fonds
Ville NE	Ville de Neuchâtel

La Direction et le personnel forment l'Administration de la CPCN. Cette dernière assure la gestion courante, gère les relations externes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration et des Commissions. Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 24 du Règlement d'organisation.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de la CPCN.

1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux conseillers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a collaboré durant l'exercice 2021 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne – Cocontractant M. Stéphane Riesen – Expert exécutant www.pittet.net
Organe de révision	KPMG SA, Neuchâtel M. Michel Faggion www.kpmg.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit Suisse* www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève M. Vincent Kaufmann www.ethosfund.ch
Avocat-conseil (partie Assurance)	Etude Troillet Meier Raetzo Me Anne Troillet www.trmavocats.ch
Avocat-conseil (partie Gérance)	Etude FFS Fer Frunz Schwab, La Chaux-de-Fonds Me Basile Schwab www.etudeffs.ch
Notaires-conseil	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Fournisseur du programme de gestion des dossiers des assurés	AON Switzerland SA, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Conseils gestion RH	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)

*agréé FINMA

1.6. Employeurs affiliés

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont affiliés de par la loi à la CPCN.

Les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une seule, sont affiliées à la Caisse par convention. Les syndicats et institutions publiques liées au canton de Neuchâtel peuvent également s'affilier conventionnellement aux conditions fixées par la LCPFPub, pour autant qu'ils bénéficient de la garantie d'une collectivité publique.

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à la Caisse, respectivement des associations faîtières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2022	Effectif total au 01.01.2022	Employeurs au 01.01.2021	Effectif total au 01.01.2021
Communes	26	6'340	26	6'219
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'700)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'694)</i>
Cercles scolaires syndicaux	3	2'008	3	1'967
Etat	1	6'501	1	6'405
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'495)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'488)</i>
ANEMPA	7	1'395	7	1'370
ANMEA	14	2'525	14	2'413
CNP	1	1'019	1	1'102
EREN	1	179	1	169
RHNe	8	3'727	8	3'624
Institutions d'enseignement	3	647	3	616
NOMAD	1	800	1	758
Université	3	1'462	3	1'434
Vadec	1	136	1	130
Viteos	1	600	1	582
Autres institutions affiliées	56	1'787	57	1'737
Total institutions	96	14'277	97	13'935
Total général	126	29'126	127	28'526

La Caisse compte un employeur en moins par rapport au 01.01.2021 suite à la sortie de la Jeunesse de la Côte au 31.12.2021 (fusion avec le Centre des Loisirs).

2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes sont présentés dans le tableau ci-après.

	31.12.2021	31.12.2020	Variation		
			Totale	Entrées	Sorties
Actifs					
<i>Hommes</i>	1	4			
<i>Femmes</i>	2	6			
Assurés risques	3	10	-7	25	-32
<i>Hommes</i>	7'392	7'324			
<i>Femmes</i>	11'588	11'339			
Assurés risques et épargne	18'980	18'663	317	2'314	-1'997
<i>Hommes</i>	7'393	7'328			
<i>Femmes</i>	11'590	11'345			
Total actifs	18'983	18'673	310	2'339	-2'029
Bénéficiaires de rentes					
<i>Hommes</i>	3'623	3'538			
<i>Femmes</i>	4'013	3'837			
Retraités	7'636	7'375	261	458	-197
<i>Hommes</i>	190	180			
<i>Femmes</i>	1'336	1'314			
Conjoints survivants*	1'526	1'494	32	88	-56
<i>Hommes</i>	175	179			
<i>Femmes</i>	351	348			
Invalides	526	527	-1	50	-51
<i>Hommes</i>	210	222			
<i>Femmes</i>	245	235			
Enfants et orphelins	455	457	-2	104	-106
<i>Hommes</i>	4'198	4'119			
<i>Femmes</i>	5'945	5'734			
Total bénéficiaires de rentes	10'143	9'853	290	700	-410
<i>Hommes</i>	11'591	11'447			
<i>Femmes</i>	17'535	17'079			
Total assurés	29'126	28'526	600	3'039	-2'439

* Les concubins survivants, ainsi que les conjoints divorcés, sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Depuis le 01.01.2019, la Caisse applique un plan de prévoyance en primauté des cotisations. Le Règlement d'assurance distingue deux collectifs, dont les caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : plan ordinaire) où les prestations sont calculées en appliquant le taux de conversion à l'avoir de vieillesse constitué. L'âge de retraite ordinaire est de 64 ans, avec la possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : dispositions particulières PPP), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^{ème} anniversaire pour la couverture des risques décès et invalidité (assurance risques). Dès le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire, elle s'étend à la retraite (assurance complète).

Depuis le 01.01.2022, la Caisse a mis en place un plan complémentaire à choix des assurés (du collectif ordinaire et PPP), le *Plan Epargne+*, permettant de cotiser 1% d'épargne supplémentaire entièrement à charge de l'assuré et d'améliorer ainsi les prestations.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres est un plan en primauté des cotisations qui prévoit la constitution d'un avoir de vieillesse assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000 et CHF 400'000.

3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et jusqu'à la survenance d'un cas d'assurance, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Les taux de cotisations suivants sont appliqués aux traitements cotisants (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'730 à 100% (2021) (CHF 16'590 à 100% en 2020), adapté au degré d'occupation) :

Age	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	10.05%	16.25%	12.60%	18.00%
30 - 39 ans	10.55%	16.25%	13.10%	18.00%
40 - 49 ans	11.20%	16.25%	13.75%	18.00%
50 - 59 ans	12.10%	16.25%	14.65%	18.00%
60 - 70 ans	12.35%	16.25%	14.90%	18.00%

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de la CPCN sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

Dès le 01.01.2022, la Caisse applique les nouveaux taux de cotisations tel que définis dans le Règlement d'assurance (disponible sur le site Internet de la CPCN).

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Conformément aux dispositions transitoires à la modification du 20.02.2018 de la LCPFPub, les montants compensatoires financés par les employeurs ont été accordés aux assurés actifs au 01.01.2019. Au 31.12.2021 et en application de ces dispositions, trois dixièmes des montants compensatoires ont été acquis dans les prestations de libre passage des assurés.

Lors de sa séance du 16.12.2021, le Conseil d'administration de la Caisse a décidé d'octroyer un complément d'intérêt de 4.75% pour l'année 2021 aux assurés actifs présents au 31.12.2021 et aux assurés partis en retraite durant l'année, portant l'intérêt crédité total à 5% pour 2021. Une rente mensuelle complémentaire à caractère exceptionnel a également été allouée aux rentiers.

Aucune indexation des rentes n'a été octroyée au 01.01.2022, à l'exception des rentes des assurés ex-FPMSP qui ont été indexées de 0.6%, conformément au règlement sur l'utilisation des fonds résiduels.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPCN sont établis conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite le cas échéant des corrections de valeurs nécessaires.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	<p>Evalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1^{er} décembre de l'exercice concerné.</p> <p>Dans le cas d'immeubles destinés à une démolition prochaine, l'application de la méthode de rendement est jugée non pertinente et ces biens sont portés au bilan à la valeur de marché du terrain, déduction faite des coûts de démolition estimés.</p>
Immeubles en cours de rénovation	Le montant des travaux est porté en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions en cours	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Evalués selon les prix du marché estimé.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés selon les bases techniques en application du Règlement sur les engagements de prévoyance.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX ET DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

La CPCN est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers (réassurance autonome au sens de l'article 67 LPP).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, la Caisse constitue une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*. Cette dernière est régie par le Règlement sur les engagements de prévoyance et répond à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protège la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

5.2. Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond aux capitaux épargne des assurés actifs et aux avoirs de vieillesse des invalides.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'981'455'941.40	2'874'072'662.20	107'383'279.20
Avoirs de vieillesse des invalides du plan de base	126'161'836.65	120'656'198.75	5'505'637.90
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	7'958'638.45	7'498'911.60	459'726.85
Capital de prévoyance des assurés actifs	3'115'576'416.50	3'002'227'772.55	113'348'643.95

L'évolution du capital est détaillée dans le tableau de la page suivante.

	2021	2020	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.	3'002'227'773	2'906'046'485	96'181'288
Sorties transfert au 31.12.	2'430'266	5'017'521	-2'587'255
Apports de libre passage	74'770'790	68'080'640	6'690'149
Attributions dispositions transitoires	32'750'205	35'214'795	-2'464'590
Bonifications d'épargne	229'712'324	223'877'040	5'835'284
Primes uniques et rachats / financement retraites employeurs	9'459'652	8'298'960	1'160'693
Remboursements EPL/divorce	4'207'544	3'568'830	638'714
Rémunération des capitaux épargne	139'725'341	69'160'852	70'564'489
Transfert Entrées-Sorties	1'212'093	1'476'807	-264'714
Affectation aux capitaux de prévoyance des assurés actifs	494'268'215	414'695'445	79'572'771
Prestations de libre passage en cas de sortie	-97'505'596	-74'212'450	-23'293'146
Prestations en capital à la retraite	-22'593'682	-16'336'192	-6'257'490
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-432'880	-156'229	-276'651
Versements anticipés pour la propriété du logement	-13'130'090	-12'437'143	-692'947
Versements anticipés lors de divorces	-6'683'788	-4'981'645	-1'702'143
Transfert aux capitaux de prévoyance des rentiers	-182'107'261	-160'217'759	-21'889'503
Dissolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs	-322'453'297	-268'341'417	-54'111'880
Différences techniques et corrections rétroactives	-10'360'324	-9'355'397	-1'004'927
Variation de la norme minimale	-48'105'950	-40'817'342	-7'288'608
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	3'115'576'417	3'002'227'773	113'348'644

En raison des arrondis au franc, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

La différence entre les montants des *prestations de libre passage en cas de sortie* et des *versements anticipés lors de divorces* présentés dans le tableau ci-dessus et dans le compte d'exploitation correspond aux intérêts.

Concernant les *prestations en capital au décès et à l'invalidité*, la différence de CHF 7'311 provient d'un capital-décès versé à un assuré retraité et la différence de CHF 50'760 du poste *Primes uniques et rachats / financement retraites employeurs* correspond à un apport employeur pour un assuré en retraite partielle.

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'238'806'613.00	1'223'676'715.00	15'129'898.00
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	0.00 pt de %

5.4. Développement du capital de couverture pour les rentiers

Le *Capital de prévoyance des rentiers* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées (définies au chapitre 5.7).

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Capital de prévoyance des rentiers du plan de base	3'420'983'642.00	3'229'687'858.00	191'295'784.00
Capital de prévoyance des rentiers du plan des médecins-cadres	526'772.00	451'453.00	75'319.00
Capital de prévoyance des rentiers	3'421'510'414.00	3'230'139'311.00	191'371'103.00

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément au Règlement sur les engagements en vigueur, à savoir la version adoptée par le Conseil d'administration le 25.11.2021, entrée en vigueur le 01.01.2022, et appliquée dès l'établissement des comptes annuels 2021.

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Provision de longévité	13'686'042.00	64'602'787.00	-50'916'745.00
Provision pour abaissement du taux technique	140'894'694.00	241'750'344.00	-100'855'650.00
Provision pour dispositions transitoires	120'915'955.35	156'294'197.35	-35'378'242.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	13'620'000.00	13'620'000.00	0.00
Provisions pour événements spéciaux	0.00	0.00	0.00
Total des provisions techniques	289'116'691.35	476'267'328.35	-187'150'637.00

La *Provision de longévité* a pour but de prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases techniques. La *Provision de longévité* est constituée à hauteur de 0.4% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes depuis l'année de projection des bases techniques appliquées. Elle a été partiellement utilisée par rapport à fin 2020 à la suite du changement des bases techniques LPP2015 à LPP2020 et est désormais constituée à hauteur de 0.4% des capitaux de prévoyance des rentiers au 31.12.2021.

La *Provision pour abaissement du taux technique* a été partiellement utilisée pour couvrir la baisse du taux d'intérêt technique à 1.75%. Au 31.12.2021, elle est entièrement constituée pour financer le coût d'un éventuel abaissement futur à 1.5%, tenant compte du risque de longévité, et inclut également le gain réalisé à la suite du changement de bases techniques.

La *Provision pour dispositions transitoires* a été créée suite au changement de primauté et aux montants compensatoires attribués aux assurés actifs y ayant droit. Dans la mesure où ces derniers sont acquis à raison d'un dixième par année, la provision a pour but de financer l'acquisition ultérieure des attributions dans les prestations de libre passage des assurés. Au 31.12.2021, la provision correspond au total des montants compensatoires à créditer sur les prestations de libre passage des assurés actifs concernés.

La *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* est déterminée par l'expert à chaque expertise actuarielle. Elle a pour but d'atténuer les fluctuations défavorables des risques décès et invalidité des assurés actifs et correspond au montant permettant de couvrir les sinistres avec une probabilité de 97.5% pendant deux années consécutives. Elle s'élève à CHF 13'620'000 au 31.12.2021. L'objectif de cette provision sera réévalué lors de la prochaine expertise actuarielle qui sera établie sur la base de la situation au 31.12.2021

Aucune *Provision pour évènements spéciaux* n'est constituée au 31.12.2021.

5.6. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31.12.2021. Dans son rapport, l'expert atteste notamment que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la Caisse respecte son plan de financement. Les bases techniques utilisées sont également jugées adéquates et les provisions constituées sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et l'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu des hypothèses retenues, du financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur.

5.7. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dès le 01.01.2022, la Caisse applique les bases techniques LPP 2020 (projetées 2020) et un taux d'intérêt technique de 1.75% (en 2020 : bases techniques LPP 2015 (projetées 2015) et taux d'intérêt technique de 2.25%).

5.8. Modification des bases et hypothèses techniques

Au 01.01.2022, la Caisse a modifié ses bases techniques en passant des tables actuarielles LPP 2015 projetées 2015 aux tables LPP 2020 projetées 2020 et en abaissant son taux d'intérêt technique de 2.25% à 1.75%.

Le changement de tables actuarielles a engendré une augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de CHF 10 millions pour un même taux d'intérêt

technique. Ce coût est entièrement compensé par la dissolution de la provision de longévité de CHF 65 millions engendrant un gain sur changement de tables actuarielles de CHF 55 millions.

La baisse du taux d'intérêt technique a engendré une augmentation de CHF 155 millions des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Cette augmentation est compensée en partie par la dissolution de la provision de longévité et pour le solde – CHF 100 millions – par la dissolution partielle de la provision pour abaissement du taux d'intérêt technique.

5.9. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 et taux de couverture selon l'art. 72a LPP

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance et la garantie de la corporation de droit public. Le plan de recapitalisation doit permettre d'assurer l'équilibre financier à long terme, de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes et d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80% à l'horizon de 2052. Le plan de recapitalisation a été attesté par l'expert agréé et approuvé par l'autorité de surveillance LPP par sa décision du 11.11.2013, dans le respect des dispositions fédérales (art. 72a ss LPP). La Caisse dispose par ailleurs de la garantie de la corporation de droit public au sens des articles 72c LPP et 9 LCPFPub. Elle dispose de cette garantie par voie d'arrêté, par la modification de la LCPFPub du 24.05.2016 (pour une nouvelle période de 3 ans). Le prolongement de la garantie au-delà du 30.06.2019 a fait l'objet du rapport 19.005 du Conseil d'Etat, avec un crédit-cadre adopté par le Grand Conseil le 25.06.2019 (nouveau décret dans le respect des exigences fédérales et de la législation sur les finances de l'Etat). Le plan de recapitalisation au sens des exigences fédérales doit également permettre de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale (soit au 01.01.2012) pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs. Ces taux de couverture initiaux ont été fixés à 50.7% pour le taux global et 0.0% pour le taux des assurés actifs. Ils sont expressément mentionnés dans la décision d'approbation de l'Autorité de surveillance de la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle (décision du 11.11.2013).

Le plan de recapitalisation ci-dessous a été attesté par l'expert en date du 27.01.2020. Au 31.12.2021, la Caisse a procédé à un nouveau renforcement du chemin de croissance et a porté le taux de couverture à 67.7% au 01.01.2022 (amélioration de 4.3 points par rapport au plan attesté en 2020 et de 5.6 points par rapport au plan initial de 2017). Le plan conserve le même objectif à long terme, tout en veillant à mieux lisser l'effort des prochaines années. Le nouveau plan tenant compte de cette amélioration (relèvement) du taux de couverture sera redéfini par l'expert et transmis à l'Autorité de surveillance d'ici l'été 2022. Cette amélioration de 5.6 points (ou 400 millions) permet donc d'alléger les efforts à futur (d'où la réduction la cotisation de recapitalisation) d'autant plus avec les consolidations menées (abaissement du taux technique et provisionnement) et le renforcement de la sécurité.

1 ^{er} janvier	Taux de couverture						
2018	56.70%	2027	69.15%	2036	79.15%	2045	86.45%
2019	58.80%	2028	70.30%	2037	80.10%	2046	87.10%
2020	61.20%	2029	71.45%	2038	81.05%	2047	87.70%
2021	62.30%	2030	72.60%	2039	81.90%	2048	88.25%
2022	63.40%	2031	73.75%	2040	82.75%	2049	88.80%
2023	64.50%	2032	74.90%	2041	83.55%	2050	89.35%
2024	65.65%	2033	76.00%	2042	84.35%	2051	89.85%
2025	66.80%	2034	77.05%	2043	85.10%	2052	90.30%
2026	67.95%	2035	78.10%	2044	85.80%		

Le taux de couverture est donc déterminé par avance comme les étapes du chemin de croissance. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Ainsi, elle est utilisée si l'évolution durant l'année est moins favorable que ne le prévoit le chemin de croissance, afin d'atteindre strictement le taux de couverture préétabli à l'échéance concernée. À l'inverse, lorsque le taux de couverture s'améliore davantage sur l'année courante que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, alors l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV.

En ajoutant la RFV à la fortune disponible de la Caisse, cela détermine le degré de couverture (DC) au sens des prescriptions de l'article 44 OPP2. Le degré de couverture au 1^{er} janvier 2022 est de 81.5%. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

En synthèse, comme le degré de couverture (DC) au 1^{er} janvier 2022 est supérieur au taux de couverture (TC) défini selon le chemin de croissance établi, une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 944 millions est disponible à cette même date. Elle assure la sécurité du plan de recapitalisation à long terme.

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3'115'576'416.50	3'002'227'772.55	113'348'643.95
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3'421'510'414.00	3'230'139'311.00	191'371'103.00
Provisions techniques	289'116'691.35	476'267'328.35	-187'150'637.00
Engagements de prévoyance (E)	6'826'203'521.85	6'708'634'411.90	117'569'109.95
Fortune disponible selon 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	4'621'339'784.29	4'266'691'485.97	354'648'298.32
RFV	943'900'337.98	875'503'365.89	68'396'972.09
Total de la fortune selon 44 OPP2 (F) (<i>actifs - passifs non actuariels + RFV</i>)	5'565'240'122.27	5'142'194'851.86	423'045'270.41
Découvert technique selon 44 OPP2	1'260'963'399.58	1'566'439'560.04	-305'476'160.46
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	81.5 %	76.7 %	+ 4.8 pts de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la CPCN est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente ainsi :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'826'203'521.85	6'708'634'411.90	117'569'109.95
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	4'621'339'784.29	4'266'691'485.97	354'648'298.32
Découvert technique selon 72a LPP	2'204'863'737.56	2'441'942'925.93	-237'079'188.37
Taux de couverture selon 72a LPP	67.7 %	63.6 %	+ 4.1 pts de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. Elle représente ainsi 13.8% (81.5% - 67.7%) des engagements de prévoyance au 31.12.2021 (13.1% au 31.12.2020).

5.10. Provisions relatives aux fonds résiduels

Provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC

La Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds) du 20 novembre 2014.

Au 31.12.2021, le solde des provisions s'élève à CHF 11'704'809.58 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
...pour assurés actifs	8'455'214.26	9'505'897.36	-1'050'683.10
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	3'203'659.57	3'710'183.57	-506'524.00
...pour bénéficiaires de rentes	45'935.75	46'856.50	-920.75
...pour employeurs	0.00	0.00	0.00
Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC	11'704'809.58	13'262'937.43	-1'558'127.85

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	Total
Montant au 31.12.2020	9'505'897.36	3'710'183.57	46'856.50	13'262'937.43
Paiement des montants rétroactifs	0.00	0.00	-1'376.75	-1'376.75
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-1'140'256.10	0.00	0.00	-1'140'256.10
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les nouvelles <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-542'423.00	0.00	-542'423.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	89'573.00	35'899.00	456.00	125'928.00
Total au 31.12.2021	8'455'214.26	3'203'659.57	45'935.75	11'704'809.58

* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-CPC de CHF 542'423.00 pour 2021, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

** Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC dans le compte d'exploitation.

La provision pour préservation du financement des bénéficiaires de rentes a été épuisée lors de la dernière indexation au 01.01.2020. Elle conserve toutefois un solde de CHF 45'935.75 au 31.12.2021 correspondant au montant d'indexation rétroactive restant à payer.

Provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP

La Caisse applique le Règlement d'utilisation des fonds résiduels de l'ex-FPMSP (Fondation de prévoyance de la maison de Santé de Préfargier) du 21.06.2019.

Au 31.12.2021, le solde des provisions s'élève à CHF 9'275'398.40 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
...pour assurés actifs	1'932'993.75	2'179'928.90	-246'935.15
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	2'692'060.00	2'386'042.00	306'018.00
...pour bénéficiaires de rentes	55'618.00	810'071.00	-754'453.00
...pour employeur	4'594'726.65	4'549'234.65	45'492.00
Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP	9'275'398.40	9'925'276.55	-649'878.15

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	...pour employeur	Total
Montant 31.12.2020	2'179'928.90	2'386'042.00	810'071.00	4'549'234.65	9'925'276.55
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-267'411.15	0.00	0.00	0.00	-267'411.15
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-259'865.00	0.00	0.00	-259'865.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	-218'882.00	0.00	-218'882.00
Transfert entre provisions	0.00	543'670.00	-543'670.00	0.00	0.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	20'476.00	22'213.00	8'099.00	45'492.00	96'280.00
Total au 31.12.2021	1'932'993.75	2'692'060.00	55'618.00	4'594'726.65	9'275'398.40

* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-FPMSP de CHF 478'747.00 pour 2021, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

** Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP dans le compte d'exploitation.

L'expert vérifie tous les trois ans le montant des provisions. La provision pour rentes compensatoires s'avérant insuffisante au 31.12.2021, un montant de CHF 543'670.00 a été prélevé dans la provision pour bénéficiaires de rentes afin de l'alimenter, en application de l'article 14 du Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels ex-FPMSP.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance, la stratégie des placements et les règlements y relatifs (placements, biens immobiliers et prêts). Conformément aux dispositions légales, la gestion de la fortune est confiée à la Commission de placements. Les missions de cette dernière sont spécifiées à l'article 17 du Règlement d'organisation. Elle assume notamment les tâches de suivi de l'allocation stratégique, du respect des marges tactiques, ainsi que des principes de rebalancement mécanique. Elle est systématiquement tenue informée de l'évolution des placements par le secteur Gestion de fortune et de manière externe par les rapports de l'*investment controller* indépendant.

La gestion opérationnelle des actifs de la Caisse est confiée au secteur Gestion de fortune. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés par l'Administration de la Caisse. La gestion des autres classes d'actifs est déléguée à des établissements tiers.

La Caisse veille à l'application des dispositions légales sur la loyauté et demande chaque année à ses mandataires d'attester le respect de l'article 48k de l'OPP2 sur la restitution des avantages financiers (rétrocessions). Les rétrocessions annoncées perçues au titre de l'exercice 2021 sont indiquées au chapitre 9.7.

Depuis le 01.01.2018, le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) répond aux exigences de l'entrée en vigueur de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers).

La Caisse exerce ses droits de vote conformément aux dispositions légales en la matière et a publié sur son site Internet les rapports d'informations relatifs à l'exercice 2021.

La Caisse est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse depuis 2011 et est devenue membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool International depuis 2017, afin d'assurer à long terme un engagement responsable au niveau environnemental, social et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses investissements.

Tous les mandataires de la Caisse sont agréés FINMA à l'exception de Tobam agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

	Style de gestion au 31.12.2021*	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
MoneyPark/Finovo	Actif	29.01.2021	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
UBS	Passif	01.01.2010	
Vontobel Asset Management	Smart Beta	27.06.2019	
Tobam	Smart Beta	20.08.2019	
Rieter Fischer	Smart Beta	03.02.2021	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
J. Safra Sarasin	Smart Beta	01.10.2019	
Tobam	Smart Beta	29.10.2019	
Pictet Asset Management	Smart Beta	29.01.2021	
Actions internationales small cap			
Pictet	Passif	31.01.2020	
Actions marchés émergents			
Vontobel Asset Management	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
Pictet Asset Management	Smart Beta	01.09.2021	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance	Actif	01.01.2010	

	Style de gestion au 31.12.2021*	Début du mandat	Fin du mandat
Hedge funds			
Man Investments	Actif	30.10.2013	18.08.2021
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	

* La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence. L'approche smart beta se situe entre la gestion active et passive. Se basant sur l'exploitation de facteurs (primes de risques alternatives par opposition au beta du marché = approche passive) et sur une construction quantitative et systématique des portefeuilles, elles ont pour objectif d'améliorer leur efficacité grâce à une meilleure diversification.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil SA, Neuchâtel	01.01.2010	
gérance.ne (gérance interne), La Chaux-de-Fonds	01.01.2012	
SBL, La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
SBL, Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL), Lausanne	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon SA, Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg SA, Fribourg	01.01.2010	
LAMY Rés. SA/Pilet & Renaud SA, Genève	01.10.2018	
Régie Immobilière Jouval SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	
Imalp SA, Thyon, Thyon-Les Collons	01.10.2018	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SBL), les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier). La SCHL est membre de l'Armoup (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique).

6.2. Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)

Au 31.12.2021, les limites de placements selon OPP2 sont respectées et la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2021, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 943'900'337.98. L'évolution de la RFV se présente de la manière suivante :

Evolution de la RFV	2021	2020
Etat au 01.01.	875'503'365.89	850'498'231.68
Constitution/Dissolution de l'exercice	68'396'972.09	25'005'134.21
Etat au 31.12.	943'900'337.98	875'503'365.89

La valeur-cible de la RFV est fixée à 17.1% de la fortune disponible de la Caisse selon l'art. 44 OPP2, soit CHF 951'656'061. Au 31.12.2021, la RFV atteint 99.2% de sa valeur-cible, soit 17.0% de la fortune disponible (selon art. 44 OPP2) et 13.8% des engagements de prévoyance.

6.4. Présentation des placements par catégories

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan aux normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2021, les comptes liquidités liés aux mandataires et les opérations sur devises à terme sont répartis dans leurs classes d'actifs respectives. Les débiteurs et CHF 12.1 millions⁷ de placements chez l'employeur sont classés dans les liquidités. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent CHF 13.9 millions de placements chez l'employeur correspondants principalement à des emprunts octroyés aux employeurs dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse.

Au 31.12.2021, l'allocation par classe d'actifs se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions)*	Allocation						
	31.12.2021		31.12.2020		Min.	Strat.	Max.
Liquidités	217.4	3.9%	289.0	5.6%	0.0%	4.0%	6.0%
Prêts	155.9	2.8%	63.9	1.2%	0.0%	1.5%	4.0%
Obligations en CHF	814.4	14.4%	831.2	16.0%	12.5%	16.5%	20.5%
Obligations en monnaies étrangères	686.3	12.2%	697.5	13.4%	10.0%	14.0%	18.0%
<i>Obligations gouvernementales en ME</i>	333.6	5.9%	346.0	6.7%	5.0%	7.0%	9.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	352.7	6.2%	351.5	6.8%	5.0%	7.0%	9.0%
Actions suisses	693.7	12.3%	574.1	11.0%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	1'554.6	27.5%	1'297.4	25.0%	14.0%	23.0%	31.0%
<i>Actions internationales</i>	1'223.0	21.7%	992.7	19.1%	14.0%	18.0%	22.0%
<i>Actions internationales small cap</i>	150.3	2.7%	126.0	2.4%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	181.3	3.2%	178.7	3.4%	0.0%	3.0%	5.0%
Immobilier	1'367.9	24.2%	1'314.7	25.3%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	902.4	16.0%	878.4	16.9%	12.0%	19.0%	26.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	465.5	8.2%	436.3	8.4%	6.0%	8.0%	10.0%
Placements alternatifs	155.9	2.8%	130.2	2.5%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	155.9	2.8%	130.0	2.5%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	0.0	0.0%	0.1	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
TOTAL DES PLACEMENTS	5'646.1	100.0%	5'198.1	100.0%			
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	0.4		0.3				
TOTAL DE L'ACTIF	5'646.5		5'198.4				

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

La diminution des liquidités est principalement due au financement des prêts hypothécaires et au résultat de la couverture monétaire qui a coûté CHF 21.6 millions en raison de la hausse du dollar en 2021.

L'augmentation des prêts est due à l'octroi de nouveaux prêts hypothécaires au travers du partenariat avec MoneyPark/Finovo pour un montant de CHF 89.2 millions ainsi qu'un montant de CHF 3.5 millions octroyé directement par l'Administration de la Caisse.

⁷ Principalement des cotisations à recevoir.

L'augmentation des immeubles s'explique principalement par les rénovations et les nouvelles constructions en cours. Le taux de capitalisation moyen pondéré par la valeur des immeubles, sans les terrains, s'élève à 6.67% (2020 : 6.85%).

Les hedge funds ont finalement été liquidés en août 2021.

Les variations des autres classes d'actifs sont dues à la performance des marchés.

Au 31.12.2021, toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique.

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2021 respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours des contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc s'agir d'une position active ou d'un correctif d'actif au bilan. Au 31.12.2021, les contrats de change à terme ouverts enregistrent un gain net non réalisé de CHF 20.1 millions, traduisant les baisses de toutes les devises face au franc suisse, à l'exception de la livre sterling et du dollar australien, depuis leur dernier renouvellement.

Sur l'ensemble de l'année 2021, la couverture monétaire a coûté CHF 12.9 millions. En termes de performance, cela se traduit par une sous-performance de 0.3% du portefeuille couvert.

Au 31.12.2021, le montant des devises étrangères couvertes s'élève à CHF 1'419 millions, représentant au total 60% des placements en monnaies étrangères (61% en 2020).

Placements	31.12.2021		31.12.2020	
Monnaies étrangères couvertes	1'419'280'658	25%	1'290'760'804	25%
Monnaies étrangères non couvertes	958'578'591	17%	821'907'396	16%
Francs suisses	3'268'664'367	58%	3'085'729'550	59%
Total de l'actif	5'646'523'615	100%	5'198'397'750	100%

* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

6.6. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalles irréguliers, en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2021 sont de EUR 54'302'482 pour le mandat Partners Group (31.12.2020 : EUR 79'243'544).

Dans le cadre du partenariat avec Moneypark/Finovo relatif à l'octroi de prêts hypothécaires, la Caisse s'est engagée pour un montant complémentaire CHF 10.8 millions.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours des immeubles, le montant engagé au 31.12.2021 est de CHF 28'199'875 (31.12.2020 : CHF 31'033'826).

6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La CPCN a conclu un contrat de prêt de titres au sein du fonds à investisseur unique avec le Credit Suisse. Au 31.12.2021, le total des titres prêtés s'élève à CHF 36'688'952 (2020 : CHF 0) et a rapporté CHF 27'007.21. Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse pour un total de CHF 38'657'196 qui correspondent au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.

6.8. Explication du résultat net des placements

La performance brute en 2021 des différentes classes d'actifs comparée à leur indice respectif se présente ainsi :

Placements	Indice	Performance au 31.12.21 (%)			
		Portefeuille	Indice	Différence	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	-0.4	-0.8	0.47	0.00
Prêts	Rdmt constant de 1.2%	1.2	1.2	0.05	0.03
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	-1.7	-1.8	0.10	-0.28
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	-2.6	-2.7	0.05	
Oblig. gov. en ME *	Citigroup WGBI ex CH *	-3.4	-3.4	-0.01	-0.23
Oblig. entreprises en ME *	Bloomberg Corp. ex CH *	-1.9	-2.0	0.11	-0.13
Actions suisses	SPI	21.7	23.4	-1.73	2.37
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	19.1	20.5	-1.47	
Actions internationales *	MSCI World DM ex CH *	22.3	24.3	-1.97	4.28
Actions internationales small cap *	MSCI World DM Small Cap ex CH *	18.7	18.4	0.33	0.46
Actions marchés émergents	MSCI EM	1.0	0.5	0.55	0.06
Immobilier	Indice composite immobilier	4.1	3.9	0.22	
Immobilier suisse direct	Rdmt constant de 2.3%	2.5	2.3	0.21	0.42
Immobilier suisse indirect	SXI Real Estate Funds	7.2	7.3	-0.09	0.60
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	29.5	23.9	5.64	
Private equity *	MSCI World DM + 1% *	29.6	23.9	5.74	0.77
Hedge funds *	HFRX Global Hedge Fund *	-73.9	2.5	-76.44	0.00
Portefeuille *	Indice composite global *	8.34	8.03	0.31	8.35

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

** Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Les actions ont réalisé d'excellentes performances, alors que les liquidités et les obligations ont terminé 2021 dans le rouge.

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute supérieure de 31 points de base⁸. Elle s'explique par la sous-pondération de l'immobilier direct et des obligations suisses et une bonne sélection de titres dans le private equity. Cette surperformance a été légèrement réduite par une mauvaise sélection de titres dans les actions suisses et internationales et par la surpondération de l'immobilier indirect.

⁸ 1 point de base = 0.01%.

6.9. Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	2021		2020	
	En CHF	En % des plc. trans.	En CHF	En % des plc. trans.
Frais de gestion	23'795'556.77	0.42%	22'573'410.55	0.43%
Frais de gestion externe Titres	18'810'309.99	0.33%	17'748'485.22	0.34%
<i>Honoraires de gestion</i>	5'443'331.54	0.10%	4'734'347.83	0.09%
Honoraires divers	9'289.13	0.00%	11'039.25	0.00%
Honoraires de gestion	5'434'042.41	0.10%	4'723'308.58	0.09%
<i>Frais indirects TER</i>	13'931'935.53	0.25%	13'100'125.29	0.25%
<i>Rétrocessions</i>	-564'957.08	-0.01%	-62'598.90	0.00%
<i>Securities lending</i>	0.00	0.00%	-23'389.00	0.00%
Frais de gestion interne*	1'617'399.43	0.03%	1'561'897.18	0.03%
Frais de gestion immobilier direct	3'367'847.35	0.06%	3'263'028.15	0.06%
Frais de dépositaires	202'575.00	0.00%	224'081.95	0.00%
Droit de garde	202'575.00	0.00%	224'081.95	0.00%
Total Expense Ratio (TER)	23'998'131.77	0.43%	22'797'492.50	0.44%
<i>Courtage</i>	78'165.51	0.00%	129'720.72	0.00%
<i>Taxe</i>	10'643.38	0.00%	9'280.63	0.00%
Frais de courtage	69'879.29	0.00%	138'919.65	0.00%
Timbre	204'907.12	0.00%	99'722.75	0.00%
Frais de livraison	50'979.05	0.00%	65'112.70	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	325'765.46	0.01%	303'755.10	0.01%
Frais de reporting	51'281.36	0.00%	34'194.75	0.00%
Honoraires compta titres	30'156.00	0.00%	40'926.00	0.00%
Registre du droit de timbre	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Frais des consultants*	147'519.42	0.00%	117'083.02	0.00%
Organe de révision*	25'649.95	0.00%	27'124.60	0.00%
Autorité de surveillance*	6'750.00	0.00%	7'236.00	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	261'356.73	0.00%	226'564.37	0.00%
Total des frais de gestion de la fortune	24'585'253.96	0.44%	23'327'811.97	0.45%
Frais d'administration (hors fortune)	2'798'508.71	0.05%	2'785'316.24	0.05%
Total des frais	27'383'762.67	0.49%	26'113'128.21	0.50%
Placements transparents	5'642'163'176.86		5'198'397'750.45	

* Voir chapitre 7.7 (CHF 1'797'318.80).

Proportionnellement aux placements transparents (voir ci-après), le *Total des frais de gestion de la fortune* a baissé de 1 point de base en 2021. Ce résultat s'explique par un remboursement de frais de gestion de la part de Partners Group (private equity) accordé en tant qu'investisseur initial dans un de leur fonds de placements et comptabilisé dans les *Rétrocessions*.

En absolu, le *Total Expense Ratio (TER)* a augmenté en raison de l'augmentation de la masse sous gestion engendrée par les performances des marchés.

Les *Coûts de transactions et taxes (TTC)* ont très légèrement augmenté en 2021 en raison des droits de timbre payés pour le private equity.

Les revenus du *securities lending* sont dorénavant liés et ventilés dans le fonds à investisseur unique (voir chapitre 6.7).

Afin de disposer d'une vision globale, le tableau ci-avant présente également les autres frais de l'administration de la Caisse. L'intégralité des frais de la gestion de la Caisse représente 0.49% des placements transparents (0.50% en 2020).

6.10. Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2021		2020	
	En CHF	En %	En CHF	En %
Fonds de placements transparents	4'305'752'719.14	76.25%	3'919'204'076.77	75.39%
Placements directs transparents	1'336'414'646.17	23.67%	1'279'193'673.68	24.61%
Total des placements transparents	5'642'167'365.31	99.92%	5'198'397'750.45	100.00%
Placements non transparents (cf. ci-après)	4'356'250.00	0.08%	0.00	0.00%
Total de l'actif	5'646'523'615.31	100.00%	5'198'397'750.45	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 est passé de 100% à 99.92% en 2021. Seul un fonds immobilier géré par Swiss Prime Site Solutions est considéré comme non transparent car, ayant été lancé courant 2021, son rapport annuel n'est pas encore disponible :

Fournisseur	Nom du produit	ISIN	2021		2020	
			Valeur de marché en CHF	En % de l'actif	Valeur de marché en CHF	En % de l'actif
Fonds immobiliers						
Swiss Prime Site Solutions	SPSS Investment Fund Commercial	CH1139099068	4'356'250.00	0.08%	-	-
Total des placements non transparents			4'356'250.00	0.08%	0.00	0.00%

6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 45'536'655 (CHF 45'439'331 en 2020).

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 en matière de placements auprès de l'employeur sont satisfaites.

Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2021	En % de l'actif	2020	Evolution
Prêts recapitalisation (apport à la RFV 2014)	8'052'314.10	0.14	8'496'054.95	-443'740.85
Prêts contrib. unique d'assainissement 2019	1'117'532.00	0.02	1'183'292.00	-65'760.00
Prêt changement de plan d'assurance 2019	2'505'370.00	0.04	2'655'530.00	-150'160.00
Prêts hypothécaires aux employeurs	2'232'731.99	0.04	2'299'413.49	-66'681.50
Débiteurs employeurs cotisations	12'029'015.65	0.21	1'678'040.65	10'350'975.00
Autres créances (employeur(s))	101'370.15	0.00	4'186.00	97'184.15
Total des placements chez l'employeur	26'038'333.89	0.46	16'316'517.09	9'721'816.80
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	45'536'655.00	0.81	45'439'331.00	203'478.00

L'évolution des *Débiteurs employeurs cotisations* s'explique par une différence temporelle dans le paiement des cotisations en fin d'année (la dernière cotisation de décembre 2021 a été soldée le 22.04.2022).

6.12. Explications de la réserve de cotisations d'employeurs

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Débiteurs

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Débiteurs prêts	73'360.35	142'327.20	-68'966.85
Impôt anticipé à récupérer sur titres	3'644'467.30	3'832'536.88	-188'069.58
Autres débiteurs assurance	432'078.70	547'659.70	-115'581.00
Débiteurs gérances immeubles	889'671.01	97'061.69	792'609.32
Total des débiteurs	5'039'577.36	4'619'585.47	419'991.89

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et à terme) représentent des montants (intérêts et amortissements) facturés en 2021 mais non encaissés.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée le 17.03.2022 par le Global custodian (Credit Suisse).

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à la Caisse de prester dans des cas d'invalidité.

7.2. Compte de régularisation actif

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Actifs transitoires immeubles	192'085.15	111'120.00	80'965.15
Actifs transitoires prêts	27.40	9.60	17.80
Actifs transitoires titres	0.00	10'028.20	-10'028.20
Autres actifs transitoires	197'620.70	206'022.25	-8'401.55
Total régularisation d'actifs	389'733.25	327'180.05	62'553.20

Le poste *Actifs transitoires immeubles* correspond aux factures payées d'avance.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2021.

Le poste *Autres actifs transitoires* est constitué de diverses charges liées à l'exercice 2022 et payées en 2021.

7.3. Engagements

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Prestations de libre passage et rentes	45'557'765.66	20'621'240.86	24'936'524.80
Autres dettes assurance	5'450'090.60	4'570'465.65	879'624.95
Autres dettes immeubles	8'949'624.58	7'385'110.02	1'564'514.56
Dette hypothécaire	150'000.00	260'000.00	-110'000.00
Total des engagements	60'107'480.84	32'836'816.53	27'270'664.31

Le poste de *Prestations de libre passage et rentes* représente essentiellement des montants de PLP à payer ainsi que les rentes supplémentaires exceptionnelles 2021 pour environ CHF 20.7 millions.

Le poste *Autres dettes assurance* se compose de capitaux retraite à payer pour CHF 4.0 millions, de la prime au Fonds de garantie 2021 et de factures fournisseurs concernant l'exercice 2021.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent principalement des loyers encaissés d'avance et des décomptes de chauffage, ainsi que des factures fournisseurs concernant l'exercice 2021.

La *Dette hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens (VD) est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.-.

7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Passifs transitoires assurance	67'064.00	67'064.00	0.00
Passifs transitoires immeubles	72'968.00	30'500.00	42'468.00
Passifs transitoires prêts	2'177.29	0.00	2'177.29
Passifs transitoires titres	49'395.28	80'304.08	-30'908.80
Autres passifs transitoires	4'199.65	0.00	4'199.65
Total régularisation de passifs	195'804.22	177'868.08	17'936.14

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2021.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de charges concernant l'exercice 2021.

Le poste *Passifs transitoires titres* contient les frais de gestion du 4^{ème} trimestre 2021.

7.5. Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées

	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Cotisations des salariés	136'706'839.05	133'215'885.25	3'490'953.80
Cotisations des employeurs	194'067'410.25	189'072'383.10	4'995'027.15
Total des cotisations	330'774'249.30	322'288'268.35	8'485'980.95
Indemnité de sortie (capitalisation partielle)	26'279.00	0.00	26'279.00
Subsides du fonds de garantie	278'924.75	268'081.70	10'843.05
Financement retraites employeurs*	405'935.15	864'097.55	-458'162.40
Primes uniques et rachats	9'104'477.30	7'434'862.25	1'669'615.05
Contributions provisions ex-CPC	542'423.00	444'040.00	98'383.00
Contributions provisions ex-FPMSP	478'747.00	508'786.00	-30'039.00
Apports de libre passage	74'770'789.76	68'080'640.40	6'690'149.36
Remboursements divorce	546'306.33	334'386.25	211'920.08
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	3'661'238.09	3'234'444.05	426'794.04
Total des autres apports et prestations d'entrées	89'815'120.38	81'169'338.20	8'645'782.18
Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	420'589'369.68	403'457'606.55	17'131'763.13

* En particulier, la prise en charge de pont-AVS par certains employeurs.

Le poste *Indemnité de sortie (capitalisation partielle)* correspond au montant de l'indemnité de sortie facturée à la Jeunesse de la Côte, employeur ayant quitté la Caisse au 31.12.2021 suite à sa fusion avec le Centre des Loisirs.

Le poste *Financement retraites employeurs* est en diminution car il dépend de la contribution financière de l'employeur pour la retraite anticipée selon sa politique interne.

Les postes *Primes uniques et rachats*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Les postes *Contributions provisions ex-CPC* et *Contributions provisions ex-FPMSP* représentent le coût des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs, ainsi que le coût de l'adaptation des prestations pour bénéficiaires des rentes, prises en charge par les provisions, conformément aux dispositions réglementaires.

Le détail des cotisations 2021 se présente comme suit :

Détail des cotisations 2021	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	127'620'036.60	182'457'901.00	310'077'937.60
Cotisations dispositions particulières PPP*	8'511'749.35	11'084'079.80	19'595'829.15
Cotisations plan complémentaire médecins	516'616.85	516'616.85	1'033'233.70
Cotisations des assurés risques et en congé	55'444.15	3'578.60	59'022.75
Rappels de cotisations**	3'164.40	6'097.20	9'261.60
Cotisations d'assainissement	-172.30	-863.20	-1'035.50
Total des cotisations	136'706'839.05	194'067'410.25	330'774'249.30

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

** Corrections rétroactives de salaires.

7.6. Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

Détail des rentes versées	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Rentes de vieillesse	219'035'251.20	199'902'125.60	19'133'125.60
Rentes pont-AVS temporaire*	8'157'954.35	8'400'516.80	-242'562.45
Rentes de conjoints survivants	37'570'875.60	34'693'845.45	2'877'030.15
Rentes d'invalidité	11'078'556.40	10'436'582.45	641'973.95
Rentes d'enfants de retraité	648'267.50	638'659.15	9'608.35
Rentes d'enfants d'invalidité	787'703.55	670'567.70	117'135.85
Rentes d'orphelins	493'086.55	478'016.65	15'069.90
Total des rentes	277'771'695.15	255'220'313.80	22'551'381.35

Détail des autres prestations versées	31.12.2021	31.12.2020	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	97'723'876.39	74'356'189.72	23'367'686.67
Versements anticipés pour la propriété du logement	13'130'090.15	12'437'143.25	692'946.90
Versements anticipés lors de divorces	6'687'930.09	4'984'940.84	1'702'989.25
Versement de capitaux à la retraite	22'593'681.90	16'336'191.60	6'257'490.30
Versement de capitaux en cas de décès et à l'invalidité	440'190.91	163'305.85	276'885.06
Autres charges d'assurance*	227'606.47	207'646.44	19'960.03
Autres recettes d'assurance*	-502'846.79	-428'049.05	-74'797.74
Total des autres prestations réglementaires et prestations de sorties	140'300'529.12	108'057'368.65	32'243'160.47
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	418'072'224.27	363'277'682.45	54'794'541.82

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 7'882'714.03 (2020 : CHF 8'180'114.19).

Les postes des versements aux assurés (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le poste *Versements anticipés lors de divorces* inclut des montants de libre passage pour les actifs et les invalides suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce au 1^{er} janvier 2017.

Les *Autres recettes d'assurance* se composent essentiellement de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse.

7.7. Frais administratifs

	2021	2020	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'797'318.80	1'713'340.80	83'978.00
Frais d'administration (hors fortune)	2'798'508.71	2'785'316.24	13'192.47
Total des frais administratifs	4'595'827.51	4'498'657.04	97'170.47

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Administration	Gérance	Total
Charges de personnel	1'360'142.50	2'223'741.60	1'453'882.95	5'037'767.05
Impression, envoi, papier	24'701.85	83'207.40	25'099.50	133'008.75
Locaux	97'452.25	165'157.05	100'219.25	362'828.55
Fonctionnement des organes	42'177.00	121'347.95	24'368.25	187'893.20
Informatique	115'411.11	253'274.21	123'622.58	492'307.90
Organe de révision	25'649.95	19'831.45	49'518.60	95'000.00
Autorité de surveillance	6'750.00	11'250.00	7'000.00	25'000.00
Expert en prévoyance professionnelle	10'468.45	32'525.40	10'856.15	53'850.00
Frais des consultants	137'050.97	8'903.80	2'204.29	148'159.06
Frais divers	603.72	135.05	14'547.25	15'286.02
Recettes diverses	-23'089.00	-120'865.20	-209'599.62	-353'553.82
Total des frais administratifs (y compris <u>gérance.ne</u>)	1'797'318.80	2'798'508.71	1'601'719.20	6'197'546.71
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'601'719.20	-1'601'719.20
Total des frais administratifs	1'797'318.80	2'798'508.71	0.00	4'595'827.51

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

Les *recettes diverses* représentent notamment des encaissements liés aux frais facturés aux assurés dans le cadre de retraits pour l'accession à la propriété et pour des prêts hypothécaires, ainsi que la redistribution de la taxe CO2.

Les frais administratifs de la gérance sont inclus dans les frais de gestion de l'immobilier direct tels que mentionnés au chapitre 6.9.

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'As-So a été informée durant toute l'année 2021 des différents dossiers importants, notamment des modifications réglementaires ainsi que des changements intervenus au sein des organes de la Caisse.

L'As-So a également demandé, en date du 15.02.2022, des informations relatives aux comptes 2020 ainsi que sur le Règlement sur les engagements de prévoyance (REng) et le Règlement sur les placements de la fortune (RPlac). La Caisse a répondu à ce courrier en date du 08.03.2022 en fournissant les renseignements nécessaires.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et les informations y relatives sont présentées au chapitre 5.9.

9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens d'une valeur de CHF 12'737'570 en 2021 (31.12.2020 : CHF 12'737'570), aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage. Le solde du prêt au 31.12.2021 s'élève à CHF 150'000.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les commissions d'état⁹ et les indemnités liées aux activités de distribution. La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats.

En 2021, le montant des rétrocessions reçues s'élève à CHF 564'957.08 (2020 : CHF 62'598.90), dont CHF 546'264.97 de rabais sur des honoraires de gestion du private equity. Le solde concerne des montants redistribués dans le cadre des nouvelles émissions de fonds immobiliers.

9.8. Procédures juridiques en cours

A fin 2021, la Caisse compte une procédure en cours.

Il s'agit d'une procédure dans le secteur gestion de fortune contre un ancien gestionnaire externe afin de déterminer si toutes les rétrocessions, commissions et indemnités liées aux activités de distribution ont été signalées et restituées. Une procédure pénale a été ouverte dans le même but, le 20 novembre 2017, contre le même gestionnaire, vu les difficultés à obtenir lesdits renseignements dans la procédure civile. La procédure civile est suspendue pour la durée de la procédure pénale. Cette dernière est en cours d'instruction et dans l'attente de l'audience fixée en mai 2022.

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

⁹ Terme utilisé dans les fonds de placement pour désigner les indemnités de distribution de la part des promoteurs de produits.

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
(CPCN)

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 81.5 %, un taux de couverture de 67.7 % et un taux de couverture des actifs de 32.2 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement mis à jour en janvier 2020.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées comme étant adéquates à la date de l'expertise. Les caractéristiques de la Caisse nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.75 %.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu des hypothèses retenues, du financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur.

STÉPHANE RIESEN

Directeur général
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 10 mai 2022



**Caisse de pensions de la fonction publique du
canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration

Comptes annuels 2021

KPMG SA
Neuchâtel, le 2 juin 2022



KPMG SA
Rue du Seyon 1
Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

+41 58 249 61 30
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 31 à 70 du présent rapport de gestion 2021 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2.

Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et présente un découvert technique au bilan. Nous attirons l'attention sur le chapitre 5.9 dans l'annexe aux comptes annuels qui indique que le plan de financement établi par le Conseil d'administration est toutefois respecté.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Moritz
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 2 juin 2022

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe